

5^{ème} Rassemblement des ASSISES NATIONALES DU SPORT



*L'avenir du sport,
c'est maintenant !*

CAHIER N° 3
*DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE AU SPORT :
LIEN OU RUPTURE ?*

25-26-27 novembre 2004
Cité des Congrès de NANTES

C H A M P

DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SPORT : LIEN OU RUPTURE ?

D'une part, le système sportif français est soclé depuis 100 ans sur une éducation physique obligatoire de par la loi. Qu'en est-il aujourd'hui de cette obligation et qu'en sera-t-il demain ? Quand la place du sport s'étend, l'EPS semble régresser. Paradoxe ou évolution politique ?

D'autre part, les derniers Etats Généraux du Sport en 2002 nous ont rappelé que le système sportif français, basé sur une délégation de pouvoir de l'Etat aux Fédérations, était cohérent et solide et qu'il convenait de renforcer le pouvoir des Fédérations unisports.

Beaucoup d'observateurs, sociologues ou dirigeants, nous disent par contre que l'on est en fin de cycle ou en phase de rupture, que ce système est sur le point d'éclater face à la multiplicité des pratiques, des modes de pratiques, de l'invasion de l'économie et des médias dans le champ du sport.

Où en est le « Sport Pour Tous » dont nous nous revendiquons plus ou moins ? A-t-il encore un sens aujourd'hui, alors que le mot « sport » est un concept fourre-tout qui ne permet plus de comprendre la réalité diverse et complexe du champ des APS ?

Le **premier module** portera sur l'Education Physique et Sportive dans sa relation au sport, à l'école, aux collectivités.

Un **second module** essaiera de repositionner l'idée de « Sport Pour Tous » dans le champ actuel des APS. Là encore, malgré la diversité et l'augmentation des pratiques, le concept n'est plus à la mode. L'analyse sociologique est-elle suffisante pour comprendre ?

DEUX MODULES SIX ATELIERS

MODULE A (jeudi 25 novembre 2004)

Quelle formation des jeunes et quelle EPS à l'école souhaitons-nous ?

Atelier n° 1 :

Utilité sociale et EPS

Atelier n° 2 :

Les rapports APS / EPS

Atelier n° 3 :

Place et rôle des collectivités territoriales dans la formation des jeunes

MODULE D (vendredi 26 novembre 2004)

Le sport pour tous : qu'est-ce que cela veut dire ?

Atelier n° 10 :

Le sport pour tous aujourd'hui : qu'est-ce que c'est ?

Atelier n° 11 :

Tous les champs de pratique relèvent-ils du service public ?

Atelier n° 12 :

Les fédérations affinitaires : quelle existence dans cet environnement ?

MODULE A (non synthétisé)

Quelle formation des jeunes et quelle EPS à l'école souhaitons-nous ?

Les participants au débat :

Alain MOUCHEL, Directeur Sport d'Elite et Préparation Olympique

Jean LAFONTAN, Secrétaire Général du SNEP

Paul COZIGON (UNSS) et Ludovic TREZIERES (UFOLEP) au titre d'animateurs du débat.

Alain MOUCHEL

Je suis Directeur de la Préparation Olympique en France. J'ai en charge la préparation de l'équipe de France Olympique pour les Jeux et l'expertise des politiques fédérales. Bien qu'étant professeur d'E.P.S. de formation, je suis un peu éloigné de l'éducation physique, mais, ce que je sais, c'est que dans l'architecture de la formation des jeunes sportifs, l'éducation physique a joué un rôle fondamental et continuera de le jouer dans l'avenir, sinon le sport français connaîtra de très grandes difficultés.

Que se passe-t-il dans le monde en matière d'organisation du sport de haut niveau ? Comment les autres pays du monde préparent-ils les Jeux Olympiques ?

Nous avons pu détecter au travers de grands pays, notamment le Japon qui développe en matière des formations des jeunes japonais des politiques extrêmement offensives en matière d'éducation physique et sportive, une certaine dynamique sportive. C'est un sujet d'étonnement pour nous, puisque la politique du sport au Japon comprend un volet sur le sport à l'école, un volet sur la préparation de l'équipe élite et un autre sur les moyens à consacrer à cette politique. Cela paraît tout naturel pour nous, si bien que certains collègues ont pu me dire : « ce qui est curieux c'est que les japonais sont en train de reproduire le modèle français en mieux, sauf qu'ils corrigent nos difficultés ! ».

Cette introduction signifie que l'éducation physique n'est pas quelque chose de désuet, il s'agit de quelque chose qui, au contraire, peut permettre de nous sortir de la complexité dans laquelle nous sommes, car il faudra bien trouver un niveau de réflexion à partir duquel nous devons trouver des solutions adaptées.

J'observe aujourd'hui qu'il y a de plus en plus d'acteurs sur le champ de la pratique physique et que la multiplicité de ses acteurs et des logiques qu'ils appliquent à la pratique sportive des jeunes, aboutit à créer une confusion, voire même à créer une certaine exclusion. En effet, comment faire coopérer des logiques très différentes ? C'est bien l'enjeu dans lequel nous sommes.

Parmi les acteurs, nous avons le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des sports, des collectivités territoriales, différentes personnes privées ou de droit public, qui s'investissent dans les pratiques sportives, certaines avec des vocations éducatives et

sociales et d'autres avec des vocations qui sont purement économiques. Donc, dans ce cadre-là, il est évident que si nous continuons à opposer les différents acteurs, nous ne trouverons jamais de solutions aux problèmes et que nous serons encore, dans 20 ans, en train de nous poser la question, à savoir quelle formation des jeunes et quelle EPS à l'école ?

Il faut trouver des niveaux de discussion à partir desquels on puisse poser la question autrement.

En 1972, la question qui se posait, et ce pourquoi nous étions en grève, était : « Est-ce que l'UNSS est la continuité de l'EPS au collège et au lycée ? ». Nous, jeunes professeurs d'éducation physique, nous répondions, évidemment, que l'UNSS était le champ d'application naturel du travail, que nous faisons au quotidien en EPS.

Il y a aussi le problème de l'USEP : est-ce que l'USEP est la continuité de l'EPS à l'école ?

En 1972, les politiques nous répondaient par la négative car ils faisaient de la comptabilité. Les parents se plaignaient de l'insuffisance de l'EPS à l'école, trois heures étaient consacrées à l'EPS pour 15 000 enseignants, soit 45 000 heures dans tous les établissements, ce qui fait 5 heures par enseignant. Les enfants n'y trouvent pas leur compte. En effet, la société n'est pas constituée d'arithmétique, pourtant il s'agit de la réalité de la vie.

Si nous continuons à raisonner par rapport aux logiques d'un certain nombre d'acteurs, nous verrons le sport scolaire en opposition avec le sport municipal ; en effet, nous raisonnons par rapport à des objectifs dont il faudrait discuter.

Je ne suis pas dans une démarche où je vais chercher l'opposition, mais plutôt des niveaux de discussion plus élevés et essayer de demander à ce que l'organisation de la vie des gens propose un certain nombre de choses qui permettraient d'offrir une véritable éducation aux enfants. Ne nous étonnons donc pas de toujours parler de citoyenneté, mais il n'y a plus de lieux où les jeunes peuvent faire l'apprentissage de la citoyenneté.

Robert MERAND disait en 1952 que, quand les américains avaient des problèmes dans leurs banlieues, ils ont construit des terrains de basket pour permettre aux américains de jouer au basket et de vivre, en collectivité, une pratique sportive.

Aujourd'hui, à force d'opposer les différentes logiques qui se traduisent concrètement, par exemple lorsqu'on construit un gymnase dans un lycée, il est très difficile que ce gymnase soit mis à la disposition des collectivités, de la communauté sportive, voire même de la vie civile.

Autre exemple : les piscines sont déléguées le plus souvent au privé avec, comme contraintes, un certain nombre d'obligations éducatives qui ne peuvent plus être assumées. Ce qui est sacrifié en premier est ce dont on ne parle pas dans la presse.

Force est de constater que le sport est le phénomène dont nous parlons le plus dans la presse et à la radio, alors que l'éducation physique est mise de côté. Quand les étudiants en STAPS sont en grève, nous ne parlons pas de l'EPS mais des STAPS.

J'aurais pu vous faire une liste non exhaustive des logiques qui s'affrontent et pointer un certain nombre de problèmes sur lesquels il faudrait discuter pour essayer d'apporter une réponse à cette question.

En 1982, avec le passage de l'EPS à l'éducation nationale, nous avons assisté à un changement profond, dans la représentation que se faisait un certain nombre d'acteurs, de ce que représentait l'éducation physique. Un certain nombre de nos collègues, à l'époque, avaient réussi à caricaturer l'éducation physique à un point très élevé. Vous vous souvenez tous du « paramètre bondissant », on ne parlait plus du ballon mais du paramètre bondissant. On parlait d'un certain nombre d'éléments qui ont abouti à ce qu'un certain nombre de personnes ne se reconnaissant pas dans tout ce vocabulaire, se sont un peu écartées de ce qui est de notre métier de base.

L'éducation physique à l'école possède comme enjeu la détection des talents. La référence théorique à cette réflexion est la problématique de culture. Le canadien SALMELA nous a appris beaucoup sur l'importance de l'éducation physique et l'importance d'une certaine manière d'organiser le sport par rapport aux jeunes pour permettre l'accès aux pratiques sportives du meilleur niveau possible et après du plus haut niveau. Nous ne pouvons pas penser l'EPS comme si elle était indépendante de la société, ce n'est pas une donnée isolée mais un produit de la culture.

La formation des jeunes qui s'occupent de l'EPS, comme celle qui s'occupe du sport, doit chercher à s'associer à la culture, si nous voulons en faire ressortir les problématiques qui nous divisent depuis longtemps.

Nous devons améliorer la formation de l'encadrement de l'EPS et du sport en s'associant, pour dégager de nouvelles manières de communiquer, afin de partager une culture qui permettra de trouver une réponse à nos problématiques. L'initiation est obligatoire, car nous avons une responsabilité très grande envers les enfants, notre objectif est de leur donner la liberté et non de les enfermer dans des stéréotypes.

Aujourd'hui, le monde du sport s'enferme dans ses vérités. Il suffit d'ouvrir la télévision pour entendre les vérités de Bernard LAPORTE et celles de Luis FERNANDEZ sur RMC info. En France, nous avons la chance de pouvoir parler librement de sport et d'EPS, contrairement à certains pays où c'est un luxe. Nous avons les moyens d'offrir à nos jeunes enfants des conditions de formation qui garantissent le non entraînement dans les vertiges de la sélection et de l'élitisme. Nous devons préserver la garantie de la pérennité de notre système sportif humaniste.

Il faut éviter la spécialisation précoce. Les 16 000 enfants, dans les filières de haut niveau, ont de faibles possibilités d'accéder à l'élite. Nous devons exercer une très grande responsabilité par rapport à eux, qui ne peut être assurée que par une culture généraliste. L'Education Physique Sportive n'est pas une somme de pratiques sportives, mais une responsabilité particulière mise en place à l'école.

Jean LAFONTAN

L'éducation physique fait partie depuis 1882, des premières lois laïques de l'enseignement obligatoire pour tous les jeunes. L'éducation physique a réussi à fortifier sa présence dans le système éducatif depuis cette époque. En 1982, nous avons été intégrés à l'éducation nationale.

La Loi de 1989 précise que l'éducation physique est un élément de la réussite scolaire et, aujourd'hui, vous savez que dans le premier degré il y a 4 heures de sport en sixième et environ 3 heures dans les autres niveaux et 2 heures dans les lycées. Ceci devrait déboucher sur des éléments de confiance accrue. Nous avons aujourd'hui des doutes qui tiennent au fait que depuis qu'existe l'éducation physique, il y a toujours eu justification à l'égard du mouvement sportif.

Le mouvement sportif depuis le début des années 70 a connu une croissance importante en France. Plus le mouvement sportif s'est renforcé, plus il a contesté la place de l'éducation physique dans les écoles, jusqu'à lui proposer de se substituer à ses propres enseignants. C'est un mouvement que nous rencontrons souvent et qui, finalement, a donné lieu à une petite guerre ininterrompue depuis plus d'un siècle. De ce côté-là l'éducation physique n'est pas un cas à part car, aujourd'hui, vous savez qu'à travers le débat sur les qualifications, sur la formation des jeunes, le patronat dispute le fait que l'école ne sache pas faire des personnes qui soient suffisamment qualifiées pour pouvoir être directement utilisables dans le secteur industriel, etc. Finalement nous nous apercevons que l'école est une instance qui a un statut important dans la société et dont on dispute régulièrement la vocation.

Vous avez pu voir tous les débats autour de l'école qui ont été impulsés par Luc Ferry, et qui ont eu lieu, aux premières propositions de François Fillon, mais j'y reviendrai.

Les éléments de doute sont permanents et quand on examine cette discipline sur un autre plan, en évitant de détailler, nous pouvons nous demander si l'éducation physique relève du luxe ou de la nécessité. Finalement il s'agirait d'une discipline un peu décorative dont on pourrait se passer car elle ne correspondrait pas à la conception que peut avoir une forme d'élite sociale sur la vision de la formation actuelle, du travailleur, du citoyen, ou de l'homme tout simplement.

Ce débat récurrent n'est pas gagné mais, globalement, l'éducation physique a su développer un ensemble d'atouts qui, finalement, cherchent à l'épuiser dans le fait que l'éducation physique est certainement la seule discipline, dans le cursus scolaire, qui s'adresse à un élève en mouvement, c'est-à-dire quelqu'un qui expérimente ce qu'il apprend en même temps qu'il évalue ses résultats.

L'éducation physique était constitutive de la personnalité moderne, le sport est inventé et fabriqué par la société, il s'agit donc d'une grande mise à niveau des individus avec les avancées sociales. Il prend diverses formes, mais il entretient surtout une immense culture de la population qui est très ségrégative car, quand on regarde l'ensemble des statistiques sur l'accès de la population aux pratiques sportives, on s'aperçoit que des couches entières de la population n'ont pas accès à la culture sportive pour diverses raisons.

Malgré tout, la théorie de l'école et le pari de l'école sont de dire que pour l'ensemble de la jeunesse française l'E.P.S. depuis 1882, était un élément porteur pour le développement des individus. Jules FERRY était excessivement visionnaire. Il s'agit du même esprit visionnaire qu'avait eu Pierre de Coubertin lorsque celui-ci avait lancé son appel de Paris sur les Jeux Olympiques, où, après avoir fait un tour du monde de l'état de la culture physique, de dire qu'il y a un élément d'éducation qui ne peut pas échapper - et ne pourra pas échapper - à la responsabilité de l'Etat.

En France cette responsabilité a pris la forme de l'école publique ; il n'en est pas ainsi dans tous les Etats du monde. On pourrait même dire aujourd'hui que, en même temps que les Jeux Olympiques deviennent planétaires, nous nous apercevons que ce spectacle se traduit dans le monde par un faible développement de l'éducation physique pour tous les jeunes et même une certaine régression ces dernières années. C'est donc essentiel pour comprendre où sont situés les enjeux et quel est le travail que nous devons mener si nous pensons que cette culture ne doit pas être réservée à une élite, de faire de l'activité physique au quotidien, le compagnon de toute une vie. Je pense que nous n'avons pas encore gagné ce pari.

Je pense également que l'éducation physique est disputée par le mouvement sportif sur ses propres responsabilités et ses propres objectifs. Actuellement je ne sais pas si nous pouvons penser de manière abrupte et faire le pari qu'entre le mouvement sportif et l'éducation physique il y a des éléments de complémentarité alors que nous ne sommes pas encore sûrs de ce que les uns et les autres ont comme objectifs sur leurs propres secteurs d'activités.

Il serait plus commode pour les fédérations sportives de penser l'éducation physique comme un vivier de recrutement, je dirais même, comme étant une des tâches considérables que toutes les fédérations, quelles qu'elles soient, ont à mener pour cultiver l'ensemble de la population qu'elles cherchent à recruter.

Nous avons, au niveau du secteur scolaire, un espace de dialogue. Cependant, nous savons aussi pertinemment, que le sport scolaire aujourd'hui cherche à développer des actions propres visant à faire en sorte que les jeunes soient scolarisés par l'éducation physique obligatoire et puissent avoir un complément pour leur propre jouissance de formation physique.

Cependant les objectifs de ces jeunes ne sont pas forcément les mêmes que ceux des Fédérations sportives. C'est-à-dire que le sport scolaire, lui-même, rentre dans le processus de compétition et se fixe des objectifs propres. Donc, cette compétition scolaire ne s'apparente pas aux compétitions civiles ; elle est de nature différente avec le sport de haut niveau et que le sport de compétition mené par d'anciens sportifs devenus professeurs, pour lequel nous utilisons cette forme de pratique comme un élément de formation et d'enrichissement.

Ce que nous pouvons observer est une demande croissante de pratiques sportives complémentaires dans le milieu scolaire. Ainsi on retrouve des quantités d'établissements scolaires, tels que les lycées, dans lesquels il y a des sections sportives scolaires spécialisées, des enseignements de compléments et d'options dans les lycées.

Actuellement tous les ministères successifs ont toujours cherché à limiter ce type d'extension. En effet d'autres disciplines ont pu y accéder mais en éducation physique, on peut observer un bouclage qui ne sait, finalement, pas toujours résister aux pressions locales.

Nous pouvons dire aujourd'hui que la demande de culture physique devient pressante, portée par les parents d'élèves, par l'ensemble de la population française et par les jeunes.

Si nous réalisons une enquête sur l'éducation physique des jeunes, nous obtenons toujours des réponses positives quant à l'importance de l'enseignement sportif ainsi qu'une grande satisfaction de pouvoir pratiquer un sport. Leur plaisir ne concerne pas seulement leurs rapports particuliers avec leur professeur de sport mais aussi l'expérimentation des formes de corporalité que la pratique quotidienne ne nous révèle pas. C'est-à-dire, que lorsque nous approfondissons leur apprentissage de la culture sportive, nous sentons se développer notre propre intérêt et notre force, ce qui est essentiel dans la formation et dans la dynamique d'intérêt des jeunes.

Du point de vue des débats qui nous agitent pour répondre aux questions proposées, trois problèmes ressortent :

- **les programmes** : ce que nous faisons de l'éducation physique et le manque de communication avec les parents. En effet, ils ne savent pas ce que leurs enfants apprennent pendant leur éducation physique. En même temps chez les enseignants il y a un vrai débat, qui est simple : c'est quoi l'éducation physique ? Est-ce la copie du sport tel qu'il s'y développe dans le secteur civil ? C'est-à-dire copie-t-on ce que font les meilleurs athlètes, ou l'éducation physique est-elle le reflet des pratiques sportives, ou alors n'a-t-elle rien à voir avec le sport ? Ils disent : « le sport c'est fait pour les clubs. L'éducation physique est quelque chose que l'on invente de toutes pièces et quand on sait la manier elle donne un vrai plaisir aux élèves. Elle leur permet finalement d'accomplir ce que la vie de tous les jours commande ». De plus, je crois qu'il y a une troisième alternative, qui est l'objet de tous les débats, c'est le contenu des programmes au collège et au lycée. En effet, c'est de dire aujourd'hui qu'il existe une culture sportive mais, en même temps, que les savoirs que nous développons en éducation physique, sont spécifiques, c'est-à-dire, ce que nous traitons, ce que nous examinons de l'activité physique pour lui faire reconnaître ce qu'est la dynamique essentielle pour développer l'expérience et la force de chacun. Il s'agit donc d'un travail difficile. Cependant l'éducation physique scolaire a su inventer des quantités de pratiques qui n'étaient pas conformes aux pratiques sportives civiles, mais, qui en même temps, du point de vue de notre propre conception de ce domaine, permettaient de répondre aux exigences de formation que nous jugions les plus utiles pour les élèves.
- **l'ensemble des conventions que les Fédérations sportives entretiennent avec le système éducatif** : actuellement, le Ministère signe des conventions avec les Fédérations sur des contenus globaux, voire comment le milieu fédéral peut venir pénétrer le secteur scolaire pour trouver les futurs pratiquants dont chaque fédération aura besoin, pour nourrir ses pratiques de haut niveau et d'élite. C'est une question terrible, car finalement, si les Fédérations veulent travailler sur le milieu scolaire, elles doivent aussi s'approprier les objectifs que se fixe l'école et auxquels elle tient particulièrement.

L'école est le lieu de la formation de tous les jeunes, avec l'idée que l'ensemble des jeunes devrait être capable de réussir, ce que nous avons défini au niveau des programmes. De ce point de vue, nous pouvons dire aux intervenants des Fédérations que cette exigence-là est incontournable s'ils entendent et nous garantissent que la façon dont ils viennent à l'école est le choix de la réussite de tous. Ce sont donc des lieux de friction importants car trop souvent ils ne sont pas entièrement garantis. Cette question commence à apparaître aussi dans le secteur économique aujourd'hui. En effet, le patronat estime que les professeurs de sciences de l'économie devraient savoir développer l'esprit entrepreneurial dans les établissements scolaires.
- **la question des installations sportives** : aujourd'hui, le Ministère de l'Education Nationale est capable de montrer que les programmes sont excessivement exigeants, mais au vu de l'état des installations sportives pour mettre en place cet enseignement, nous sommes loin de notre objectif.

Environ 15 % des établissements scolaires en France sont capables de pouvoir réaliser les programmes, ce qui constitue un volume fortement déficitaire des installations sportives dans le milieu scolaire. Nous devons donc inventer des installations sportives qui puissent être utiles à l'ensemble des pratiquants et à l'ensemble des demandeurs locaux, qu'ils soient scolaires ou non scolaires, pour quelques formes de pratiques que ce soient. Un vrai dialogue est nécessaire dans les collectivités locales pour définir le type d'installations dont nous avons besoin.

Pour terminer sur la question de l'avenir, si les Assises Nationales du Sport s'étaient déroulées il y a quinze jours ou trois semaines, je vous aurais apporté une toute autre réponse. Entre-temps vous avez pu vous apercevoir que le débat sur l'école est en train de se durcir, vous savez aussi qu'une nouvelle loi sera présentée à la mi-décembre au conseil supérieur, sur laquelle le Ministre s'est exprimé à plusieurs reprises. Nous l'avons rencontré et nous nous rendons compte de ce que je vous avais dit. Ainsi, depuis 1882, on avait pensé que l'éducation physique était une discipline indispensable dans la formation des jeunes. Le Ministre souhaitait un « socle commun » c'est-à-dire un ensemble limité de disciplines, au nom de la lutte contre l'échec scolaire. Partant de là, on s'aperçoit que lorsqu'il faut supprimer des disciplines, l'éducation physique fait partie de la discipline qui perd sa tête.

Le Ministre m'a dit clairement qu'il ne voyait pas de raisons pour que l'éducation physique fasse partie du « socle commun ». Le Directeur de Cabinet a ajouté que si nous ne savons pas parler français, nous ne pouvons pas faire d'éducation physique. J'ai rétorqué que, dans ce cas, nous ne pourrions également plus faire de mathématiques, d'art, d'histoire, etc. Le « socle commun » n'est donc que du français et la discussion s'est terminée là.

L'éducation physique n'est donc plus considérée comme faisant partie du « socle commun » et, par ce fait, elle ne sera plus une discipline qui, au brevet, fera partie des disciplines obligatoires sur lesquelles l'élève sera examiné. Quant à sa place au baccalauréat, cette discipline ne s'est pas tellement développée. Je crois d'ailleurs, que cette façon de percevoir aujourd'hui la formation des jeunes, au nom de la réussite de tous se fasse finalement à leur détriment du point de vue de la surface que donnait la totalité des disciplines scolaires ; c'est un risque majeur dans le contenu de la loi que nous allons devoir examiner.

Nous verrons, par la suite, comment les choses se passeront.

En même temps, on constate que finalement, mais au plus profond aujourd'hui, on continue à se battre. On se bat pour que Paris soit capitale olympique en 2012. Deuxièmement, l'Europe avait dit que 2004 serait l'année de l'éducation par le sport. Pour l'ONU, 2005, c'est l'année de l'éducation par le sport et l'éducation physique. Nous sommes capables de signer tous ces discours et en même temps, de proposer un projet de loi qui va éliminer ces velléités. Nous devons donc être vigilants car il serait gênant que cela préfigure, du point de vue fondamental, un changement de la sensibilité de la culture nationale qui ferait ressortir que, peut-être, nous avons rayé de notre liste, des disciplines importantes, telles que le sport.

Nous nous rendons davantage compte de l'importance du sport telle que nous l'a montré les Assises Nationales du Sport, c'est-à-dire une formation de personnalité et d'individualité en avance sur le temps qui a touché, largement, l'ensemble de la population.

Marie-Claire RAUTIERE

Je suis arrivée à l'Office Municipal des Sports de Rezé par l'USEP. Je suis une ancienne de l'USEP puisque je suis retraitée maintenant. Dans tout le débat, nous oublions nos difficultés avec les « coms » sportifs pour montrer que les enfants sont un tout ; tout se fait sous la pression des personnes mais on a tendance à oublier que l'on s'adresse à des êtres humains. Je pense qu'à l'école, ou même dans les clubs, on passe trop de temps à essayer de détecter les bons, on oublie tout le reste et on ne fait progresser personne.

Le Ministère supprimant l'éducation physique à l'école, qui a sa spécificité, n'a pas les mêmes objectifs que les clubs. L'année dernière, on s'est accroché avec un adhérent d'un club de natation qui disait : « vous ne vous rendez pas compte ! Cet après-midi ils ont fait de la course de fond dans leur école, donc quand ils viennent en sport le soir ils ne peuvent plus faire leur natation ». Ceci a une signification assez précise et si on veut développer le sport dans toutes nos associations, il faut tirer la sonnette d'alarme auprès du Ministre. Il est extrêmement grave de dire que certaines matières sont importantes et d'autres pas. On apprend à lire en faisant des sciences, en faisant de l'éducation physique.

Le monde du sport a tendance à s'enfermer dans ses vérités et nous essayons de travailler pour que chacun ait un projet de club avec des objectifs (pas seulement en terme de comptage). Un projet de club définit d'abord les objectifs que l'on va se fixer sur une commune, avec les écoles, les associations qui tournent autour de l'école (USEP, UNSS, etc.). Nous devons tous aller dans le même sens.

Alain MOUCHEL

Madame, vous avez touché un des points forts : les systèmes d'évaluation à la fois de l'EPS et du monde du sport. Les collectivités locales sont en train de produire un système d'évaluation qui va complètement à l'encontre des objectifs que vous avez signalés.

Des municipalités mettent en place des grilles d'évaluation. On mesure le nombre de spectateurs, le nombre d'entraîneurs, avec cet ensemble et on attribue des subventions. Ce système va complètement à l'encontre des valeurs éducatives et sociales du sport. La dictature du football, aujourd'hui, puisqu'on est à Nantes, par rapport à de nombreux aspects de développement du sport, est une réalité. Si des personnes, ici, représentent des collectivités locales, les systèmes d'attribution des subventions sur la base d'indicateurs qui sont - soit disant - des indicateurs objectifs, sont un peu catastrophiques et vont complètement à l'encontre des intentions éducatives que l'on développe.

Le deuxième aspect que vous avez abordé c'est : qu'est-ce que le club dans notre système sportif français ? On parle toujours des fédérations comme étant porteuses de toutes les vertus et toutes les valeurs. Non, la richesse du sport français, ce sont les clubs. Aujourd'hui la principale difficulté est que les clubs conservent des valeurs d'organisation de pratique et qu'ils ne deviennent pas des sociétés de services. Aujourd'hui, beaucoup de clubs sont en train de devenir des sociétés de services pour survivre. Nous devons trouver un niveau de discussion pour dépasser les logiques de certains.

Une fédération comme celle que j'ai dirigée n'a jamais fait de détection au niveau du club. La détection fait partie d'autres objectifs, d'autres méthodes. C'est le travail qu'a fait Monsieur SALMELA, la mise en œuvre d'une recherche sur des éléments prédictifs. Mais détecter quoi, pourquoi ? Il y a 28 sports olympiques. Va-t-on limiter la détection aux 28 sports olympiques ? De nombreux débats sont ouverts et c'est en ce sens que l'EPS trouve sa place. L'EPS reste sur des objectifs qui ne sont pas fermés. L'enfant c'est un tout, bien évidemment. C'est cela qui nous intéresse tous.

Christine BOTTIGLIONI, Service des Sports de Viry-Châtillon (91) et ancien entraîneur au stade français

On a l'impression d'une petite guerre entre deux systèmes. Je pense qu'effectivement l'école est le vivier de tout le monde, de tous les enfants scolarisés, qu'ils fassent du sport ou non en dehors. Donc heureusement qu'il y a un rapprochement entre ceux qui s'occupent du sport de haut niveau, les clubs et l'Education Nationale.

Nous devons espérer une volonté commune de qualité de l'enseignement pour tous mais y compris pour le futur athlète au sens large, toutes disciplines confondues, c'est-à-dire qu'on peut dire à un moment « attention ! On est train de maltraiter le pauvre enfant qui a du mal ». Je crois aussi qu'à un moment on maltraite aussi celui qui a des qualités pour devenir athlète et on dit notamment : « il est fatigué pour nager le soir ». Oui, il est fatigué pour nager le soir. Je pense que la question commune réside en l'organisation du temps.

Nicole DEBOTTE, vice-présidente de la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport et institutrice à la retraite

Nous sommes tous convaincus que l'EPS est importante dans la place du sport, dans l'avenir du sport. Alors, que fait-on aujourd'hui, nous, A.N.S. pour ne pas laisser les professeurs d'EPS, les enseignants du primaire seuls face à cette marginalisation de l'EPS ?

A propos des subventionnements, il est vrai que les subventionnements des associations sont de la discrétion des Maires. Mais généralement dans les villes où un office du sport existe, les propositions de critères de répartition s'y discutent de façon plurielle et composite. Si tous les participants de la vie sportive locale étaient à l'O.M.S. comme ils devraient y être, des subventionnements pourraient être accordés aux associations : USEP, associations de quartier et autres. Etablir des grilles de répartition de critères est un dossier qui oblige aussi à définir pour les élus une politique locale parce qu'il ne suffit pas d'avoir des critères, il faut également leur attribuer des coefficients. C'est un dossier qu'on ouvre et, pour ce qui est de la concertation, c'est un dossier que l'on ne referme pas de sitôt.

Alain BECKER, SNEP

Je voudrais revenir un peu sur l'intervention d'Alain MOUCHEL. Les annonces qui sont faites actuellement engagent un débat. On est aussi en situation d'être citoyen et de rentrer dans ce débat.

En même temps, des choses qui sont dites aujourd'hui ressemblent à des ruptures. Monsieur MOUSTARD, ce matin, avait souhaité que les Assises soient l'occasion de mettre en avant tout ce qui apparaît comme des ruptures ou tout ce qui apparaît comme des continuités.

Une des ruptures possibles aujourd'hui est le fait qu'il y a un mouvement sur la question de l'éducation physique à l'école. C'est une rupture par rapport à une histoire qui est aussi celle de l'école publique, de la République. Elargissons le propos : il ne s'agit pas aujourd'hui de plaindre l'éducation physique comme discipline scolaire ou de plaindre les professeurs d'éducation physique et sportive. La question est beaucoup plus profonde que cela. C'est une part de la culture aujourd'hui qui est déniée. Dans cette approche utilitariste qui se dessine de l'école de demain, l'idée qu'une part de la culture contemporaine ne soit plus jugée utile à l'école. Méfions-nous, ce n'est pas qu'une question d'ordre scolaire parce que, à mon avis, cela va toucher l'ensemble des activités physiques et sportives artistiques dans la société de demain. Il existe une sorte de dévalorisation aussi pour les enseignements artistiques puisque vous savez que l'éducation physique est dans le même « panier » que les enseignements artistiques qui, eux aussi, sont renvoyés hors du champ de la culture scolaire. C'est la première remarque que je voulais faire.

Deuxièmement, il serait intéressant que l'on ait plus de temps pour reprendre cette discussion à propos des relations entre l'école, le secteur associatif et les fédérations.

Je crois qu'aujourd'hui beaucoup de problèmes viennent du refus de débattre de ce qui constitue les spécificités des uns et des autres. La condition d'un partenariat sérieux, c'est aussi d'accepter de discuter de cela, de dire que l'école a une fonction sociale bien précise car elle a en charge la totalité d'une classe d'âge. Ce n'est pas obligatoirement la fonction d'autres structures et cela confère donc des responsabilités particulières à l'école. De ce point de vue, cela explique pour une part les tentatives, pas toujours positives pour les enseignants de l'éducation, d'apporter des réponses à la question de l'obligation scolaire. Car, aujourd'hui, enseigner dans le cadre de l'obligation, c'est faire en sorte que des personnes puissent s'inscrire spontanément dans une logique culturelle. Cela conduit parfois à des tâtonnements, qui ne sont pas toujours des réussites. Ce qui caractérise fondamentalement cette question, c'est qu'elle ne peut pas non plus obscurcir l'avenir individuel des jeunes et collectif en leur disant : « tous les possibles ne te seront pas ouverts ». Je pense que l'éducation physique à l'école doit permettre à chaque élève d'entrer dans la voie de son développement personnel, à travers l'accès aux activités physiques et sportives et, en même temps, elle ne doit pas obscurcir le devenir de chacun, elle doit ouvrir des horizons divers. La question de l'excellence et de l'épanouissement personnel dans l'excellence sont des questions que l'école ne peut pas totalement traiter mais elle ne peut pas fermer ce possible-là non plus.

Bernard LACOUR, vice-président de la F.N O.M.S. et élu municipal

Je trouve Alain MOUCHEL un peu sévère. Comme l'a dit tout à l'heure ma collègue, il n'y a pas d'obligation de la part des collectivités territoriales de subventionner le sport. Cela fait partie du pouvoir discrétionnaire du Maire et la mise en place de critères de répartition de l'argent public représente un mieux par rapport à l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire tout simple qui peut être redoutable. Par contre, on peut encore affiner la question de ces critères, mais en tout cas l'intention n'est pas malhonnête de la part des élus, dans la mesure où c'est un progrès. Je partage bien entendu également le point de vue de Nicole, dans cet organisme de concertation qu'est l'Office du Sport, composé des membres du pouvoir sportif mais également des personnes du secteur de l'éducation physique, du secteur des loisirs, etc. On arrive à y voir beaucoup plus clair et avoir des critères qu'on peut affiner mais je suis prêt à la discussion avec le mouvement sportif sur cette question. On a déjà été en désaccord sur d'autres points de vue, cela ne nous empêche pas d'être bien amis.

Alain MOUCHEL

Ce que je veux te dire c'est que je ne parle pas aux élus, mais à ceux qui ont la responsabilité de participer au bonheur de nos enfants. Le fait d'avoir des règles constitue un progrès mais ces règles conduisent à quoi ? L'élu d'une grande ville justifiait tout à l'heure les subventions qu'il donnait aux clubs de handball et de football, par l'intermédiaire d'une grille ; mais toi tu n'y peux rien parce que tu te situes dans un niveau de débat qui n'est pas celui-là. La question est donc bien d'élever le débat. Il ne faut pas rester à ce niveau-là sinon on est prisonnier des ambitions que l'on se forme.

Notre collègue disait tout à l'heure des choses fortes et justes, on ne choque pas quand on évoque la possibilité que demain le sport français échappera à son organisation actuelle. Ne serait-on pas à la fin du système français ? Il y a deux ans, on affirmait dans les Etats Généraux que le système français était doté de nombreuses vertus. Le vrai débat est celui que j'essaie d'introduire en disant : « prenons un peu de hauteur, rappelons-nous les valeurs » et que veut-on faire au travers du sport ? Former des citoyens et des hommes responsables ? Il faut arrêter de discuter comme on discute du sport, arrêter d'aborder les questions en se cachant des réalités et en refusant de poser les questions. Malgré la loi Buffet, les subventions des collectivités au football n'ont pas cessé.

Pourtant aujourd'hui de nombreux petits clubs jouent des rôles très importants par rapport à des populations particulièrement difficiles qui ne relèvent pas des logiques d'élite et qui réclament simplement de l'accompagnement éducatif et social. Je n'entends personne élever la voix. Je n'entends pas de grand scandale même à la Mairie de Paris et surtout pas à la Mairie de Paris parce que, par rapport à l'objectif des Jeux de 2012, nous sommes en train d'établir un consensus large et surtout de gommer toutes les différences.

Est-ce que, au travers de cela, on ne sacrifie pas nos valeurs ?

J'ai en charge le tableau des médailles. L'objectif était d'obtenir 35 médailles à Athènes et on en a eu 33. On avait dit 34 « plus ou moins 3 ». On ne s'était pas trop trompé.

Maintenant les conditions pour lesquelles on peut faire en sorte que le sport français au plan mondial soit plus efficace, on les connaît, il n'y a pas de secret.

On a le choix entre un certain nombre de systèmes. Il y a le système chinois, le système japonais dont j'ai parlé. Les hindous viennent de s'étonner que depuis plusieurs Olympiades ils n'ont aucune médaille. Ils sont un milliard cinq cent millions habitants et se disent : « dans 20 ans, on sera dans les 10 premières nations mondiales ». Mais ces ambitions ne font jamais l'économie du sport à l'école. C'est ce qui m'a étonné en lisant les différents documents que l'on reçoit du monde entier. Ces personnes-là disent : « on ne peut pas avoir simplement une écurie de course qu'on entretient ». Il n'y a que les pays qui se sont servis du sport à des fins politiques qui ont développé ces stratégies-là.

Je suis d'accord avec toi Alain, essayons de trouver des lieux de débat dans lequel on va pouvoir trouver des moyens de coopérer parce que le sport de haut niveau ne vivra pas sans cela. Je suis étonné que dans le document il puisse être dit : « que le sport progresse ». La pratique sportive progresse, mais le sport dans le mouvement sportif connaît quelques difficultés.

Nelson PAILLOU, bien connu dans cette assemblée, avait développé une politique laissant croire que la politique de la Fédération Française de Handball avait conduit à une augmentation des effectifs et une étude universitaire avait été réalisée pour vérifier cette hypothèse de travail. Il s'est avéré que les effectifs de la Fédération Française de Handball, de la Fédération de Football, de la Fédération de Basket-ball évoluent en relation avec l'évolution de la population scolaire. C'est intéressant de voir que le recrutement dans nos clubs est lié à l'évolution de la population scolaire ; il est donc vrai que pour permettre à de nouveaux types de population d'accéder aux pratiques scolaires, il faut des installations sportives. On ne peut pas demander à des enfants d'aller s'entraîner à 21 h dans les banlieues. Pourtant on en est là aujourd'hui. On a des conditions de pratique pour les jeunes qui sont difficiles. L'éducation physique est une chance pour ces personnes-là puisqu'elles n'ont même pas accès à la pratique sportive. On est réellement sur un chantier lourd.

Claude LEGRAND, enseignant à l'INSEP

Ce débat m'intéresse beaucoup dans un contexte international parce que la France sert de modèle à de nombreux pays du monde entier. J'aimerais rebondir sur les propos de Jean LAFONTAN à propos de l'orientation prise par le gouvernement actuel sur un socle de matières plus ou moins réduit. J'y vois, non pas la disparition de l'EPS, mais la possibilité que s'offre le gouvernement d'externaliser (on est dans des processus qui sont proches des processus entrepreneuriaux) c'est-à-dire que l'on va externaliser la pratique de l'EPS. Elle pourra encore se dispenser à l'école mais elle ne sera plus de la responsabilité de l'Etat. Soyons très vigilants à ce type de pratique parce que l'école républicaine risque d'éclater. De nombreux pays suivront cet acte.

Je pense à tous les pays francophones ; la francophonie - en particulier africaine - a développé ses modèles sportifs sur le modèle français. Les débats qui animent la société française dépassent donc le cadre purement du territoire national et participent également à la construction européenne.

Tous les arguments que j'entends ici posent les questions de fond à la fois sur la société française et sur la construction de l'homme universel (l'universalisme aussi).

Jean LAFONTAN

Claude LEGRAND a raison, l'éducation physique ne figure plus comme discipline obligatoire pour le brevet. Je suis d'accord sur le fait que nous nous acheminons vers un long dépérissement sur ce qui a été dit à propos de la théorie du socle commun et la contraction de quelques disciplines ; mais c'est massivement une théorie de réorientation des moyens alloués à l'Education Nationale qui échapperont au socle commun. Je suis encore d'accord avec ce que tu dis sur l'externalisation et suis d'autant plus vigilant sur cette question que si je ne crois pas trop à un risque dans les collèges je pense qu'il va y avoir un point terriblement faible dans les lycées.

L'UMP va changer de Président et on connaît le futur Président qui nous intéresse à un autre titre. Un colloque de l'UMP a eu lieu sur l'éducation à Bordeaux en 2000, où Nicolas SARKOZY est intervenu : « certaines disciplines peuvent être prodiguées par des personnes autres que des enseignants, il y avait l'éducation physique, les arts et les sciences économiques et sociales ». Nous sommes des combattants. On ne perd pas une guerre sans l'avoir entamée mais en même temps, dans l'opinion publique il y a des éléments d'instabilité sur le statut du sport en France. Notre combat mène sur les questions de la marchandisation, du dopage. Il y a donc un travail considérable de réorientation - et c'est un des aspects des A.N.S.- du combat sur ce que doit être aujourd'hui le développement des activités physiques et sportives dans la société.

A l'occasion de la candidature aux Jeux de 2012, il faudrait que l'on soit capable pour toutes les forces qui ont envie, dont les A.N.S., de réécrire l'appel de Pierre de COUBERTIN en 1896 sur les J.O., qui a duré un peu plus d'un siècle. Nous devrions être capables de le réécrire avec la même pertinence, la même innovation ce que devraient être les J.O. pour le siècle à venir.

Pendant l'Antiquité les J.O. ont duré 11 siècles. Nous en sommes au premier siècle et il se porte déjà mal. Un vrai travail de refondation est nécessaire, et les propositions qui sont faites participent à la fragilisation de ce statut de l'activité de la culture physique dans la société. Ce n'est pas un élément perdu mais on cherche à le comprendre quand on se pose ces questions du statut des disciplines dans l'éducation, mais plus largement dans la société.

La question d'externalisation est une question pour laquelle certains ont réfléchi et ont apporté des réponses.

Alain MOUCHEL

En ce qui concerne l'éducation physique à l'école primaire, de nombreux intervenants extérieurs sont souvent payés par les collectivités. Où est l'unicité du maître ? Nous avons connu dans les années 75, les CAS (Centre d'Animation Sportive); quelle était leur destination ? Ils étaient destinés à donner l'éducation physique aux enfants dans une forme beaucoup plus réaliste. On a déjà connu cette tentative d'externalisation. Pour y résister, il faut trouver l'unité un peu plus haut. Pour trouver la force, les personnes doivent se réunir en un autre lieu, plus grand, la Gora, par exemple, où chacun pourrait parler librement et respecterait la parole de l'autre.

Jean-Yves COSNIER, professeur d'éducation physique et conseiller technique national à la Fédération Nationale des OMS et ancien conseiller technique régional de handball

En terme d'actes ou d'actions, nous avons confusément des idées et des questions communes. Que va-t-on faire ? A-t-on une action de crispation ou de refus ? N'utiliserait-on pas les techniques compétitives du judo c'est-à-dire ne faudrait-il pas accompagner un mouvement, celui d'une évolution et de l'adaptation pour l'intégration à une productivité de l'individu dans une société malheureusement toujours de plus en plus économique ? Ne faudrait-il pas avoir une unité collective pour accepter certaines évolutions en amenant notre personnalité qui ne soit pas celle de la fédération ou de la compétition, ni celle exclusivement de lobby commerciaux, ni celle des tendances corporatives que l'on a tous ? Les A.N.S ne sont-elles pas le moment où l'on va pouvoir peut-être avancer quelques idées principales pour ensuite les appliquer réellement, collectivement sur le terrain ? Il n'y a que de cette façon que nous réussirons à impulser un mouvement qui nous convient.

Philippe DURIEU, Ville de Corbeil-Essonnes

On semble se renvoyer la balle entre l'Etat, les fédérations délégataires, le mouvement sportif et les collectivités territoriales, pour dire qu'il y a un certain laisser-aller d'un côté. Par exemple, si on délègue aux fédérations, les fédérations subissent les diktats de la marchandisation du sport, etc. Les Jeux Olympiques l'ont encore prouvé où certaines règles fédérales sont détournées au profit des télévisions, donc marchandisation. Je voudrais savoir pourquoi il n'y a pas une certaine cohérence entre les indications que peut donner l'Etat aux fédérations qu'il délègue pour organiser les règles sportives afin justement d'éviter ce dérapage. Par exemple au niveau du 100 mètres, le faux départ est interdit, non pas pour éviter les tricheries, mais pour faire que le départ soit donné en temps et en heure par rapport aux publicités qui sont vendues à prix d'or lors des Olympiades. Cela a multiplié par vingt, voire par cinquante le prix de la publicité qui se dispense sur les télévisions mondiales. Pourquoi n'y a-t-il pas une sorte de pouvoir qui s'exercerait sur les fédérations de la part de l'Etat dans ce domaine ?

Alain MOUCHEL

Le monde économique dispose de ses règles et le mouvement sportif s'est mis dans le champ de l'économie. Il n'est plus sur d'autres champs. Il est difficile de répondre à ta question.

J'évoquais tout à l'heure le discours de Jacques ROGGE au Sportel. On ne peut pas lutter contre 55 % d'augmentation de l'exposition médiatique des Jeux entre 20 h et 22 h. C'est une réalité à laquelle personne n'échappe à partir du moment où le système qui est développé n'est ni étatique, ni totalement privé. C'est la troisième voie chère à Nelson PAILLOU : la politique de partenariat. Les chaînes de télévision « rigolent » quand elles rencontrent le Ministre des Sports. L'enjeu principal est la gestion des droits de télévision du football. Celui qui a les droits de télévision du football, c'est celui qui va pouvoir mobiliser de la publicité. A ta question, il n'y a donc qu'une seule réponse, le mouvement sportif existe vraiment et se place en interlocuteur du monde économique. Pour l'instant on les amuse.

Le CIO a pris une avance considérable par rapport à tous ces éléments-là. Il permet à la ville qui organise les Jeux de réaliser une opération urbaine fantastique. Ensuite, il lui donne l'occasion de se doter d'une véritable politique sportive de haut niveau. Il faut mobiliser la population entière sur la pratique sportive. Il me semble que la Grèce a fait un bond en avant de 6 % de P.I.B. cette année, à coup de crédits européens, d'investissement des américains. Ce bond est aussi technologique, le CIO, de ce point de vue, est devenu un organisme du niveau des plus grandes organisations mondiales.

A tel point qu'un grand débat traverse toujours les ministères afin de savoir quel est le rang protocolaire du CIO. C'est une question qui se pose maintenant. Les chaînes de télévision sont complètement des acteurs occultes du CIO. Par rapport à 2012, est-ce une décision où la géopolitique sera complètement absente? Personne n'y croit; pourtant le CIO est l'organisation la plus apolitique que nous connaissions. Cela veut dire que pour répondre à ta question il faut élargir le champ. Je pourrais te retourner la question en te demandant si l'on peut vivre sans la télévision. Est-on obligé de subir tous les diktats de la télévision?

Essayons d'être présents dans tous les débats sur le sport. Mais on ne fait pas appel à nous quand il faut parler de sport. Il y a des stars du sport, ceux qui en parlent toujours, leur nom est connu; ils développent des discours souvent en complet décalage. Ce sont les paradoxes de la société.

Essayez de constituer un mouvement sportif fort de telle manière à ce que, à un moment donné, il puisse y avoir des rapports de force qui se mettent en place puisque c'est la réalité. Quelqu'un a inventé un jour un projet qui consistait à que le CNOSF se dote d'une chaîne de télévision; ainsi tous les sports pourraient être représentés à la télévision. Quelle bonne idée! Quel a été l'effet objectivement de la création des chaînes sur le satellite? Sur les grandes chaînes nationales, on ne voit plus que du football et du rugby et un peu de cyclisme. Les autres sports passent sur les chaînes du satellite. En ce moment, sur Eurosport, tous les soirs, il y a du billard. Si l'on essaie de lire la situation avec nos grilles de lecture actuelles, on se rend compte que l'on est complètement dépassé. On n'y comprend rien. C'est pour cela que je vous invite à essayer d'inventer autre chose. Nous avons des logiques, nos représentations de la situation. Essayons de trouver un autre niveau pour pouvoir avoir d'autres grilles de lecture. Arrêtons de regarder la réalité avec nos lunettes noires. Arrêtons de nous battre pour aller voir les chaînes de télévision et leur dire: «on est les plus beaux, on est les meilleurs», ce n'est pas cela l'enjeu. Encore aujourd'hui le seul mode d'emploi que nous avons c'est celui-là.

Ce qui est formidable, c'est que le rugby est le sport qui progresse le plus à la télévision et le moins dans les pratiques. Très peu de pays du monde pratiquent le rugby et ont envisagé la compétition en deux phases; une première phase de qualification et une deuxième phase de vraie compétition avec les personnes du Tournoi des 5. Nous sommes tout à fait dans cette logique «d'économisation» et nous nous comportons comme un îlot de verdure dans une société «pourrie». Nous disparaîtrons si nous continuons à véhiculer de telles logiques. Nous devons changer complètement notre regard sur les choses et nous élever, mais pas forcément jouer leur jeu. Nous sommes sur un créneau où il va falloir faire notre propre révolution et arrêter de se lamenter. Regardons la dictature des télévisions par rapport à l'image. Nous avons évoqué le développement des pratiques. Il est vrai que certaines fédérations ont été exposées au moment des Jeux de manière positive et ont eu une augmentation significative de la demande. De cela, quelle conclusion? Nous devons absolument être exposés à la télévision pour pouvoir augmenter nos effectifs? Quelle est la situation de l'athlétisme aujourd'hui, un an après le Championnat du Monde de 2003? Que sont devenus les 20% supplémentaires de licenciés? Ils ont disparu. Il faut se poser la question autrement.

Intervention

On subit aussi la télé-réalité à 20 h 30. La question du sport comme culture totalitaire à la télé, est aussi un problème général. Dans le développement auquel on assiste actuellement, et sur lequel, c'est vrai, on n'a pas de pouvoir, nous avons besoin aujourd'hui de décloisonner un certain nombre de choses, de rassembler, de discuter, d'écouter les points de vue différents des uns et des autres. Il y a donc une force à construire et à mettre en route sur ces questions-là mais, à mon avis, elle a une vocation à s'occuper de questions qui vont au-delà du sport parce que qu'il me semble apparaître une contradiction.

En effet, à la fois les gens regardent plus de football à la télévision, ils regardent des émissions de télé-réalité (avec ce que l'on sait) mais simultanément tous les sondages montrent aussi qu'en France, aujourd'hui, une très grande majorité de français reste attachée à des valeurs et en particulier sur la question du sport. Il y a de quoi faire sur ces questions-là. Ne pensons pas non plus qu'il y ait des machines devant nous qui vont tout broyer. Je pense qu'elles comportent des « grains de sable » et des contradictions se développent. C'est à nous aussi de les repérer et de voir comment on peut intervenir.

D'une certaine manière, cette question de l'E.P.S - dont on parle aujourd'hui - est l'un de ces grains de sable qui peut amener à des perspectives nouvelles mais ne pensons pas que le système qui se développe actuellement, avec une sorte de cruauté absolue, soit un système qui ne trouve pas d'obstacles en lui-même et à l'extérieur. A l'extérieur, on imagine des formes nouvelles de contestation. Mais à l'intérieur, ne faisons pas croire non plus qu'il n'a pas ses propres contradictions et, quelque part, il peut aussi, en développant l'excès qu'il développe, mourir de sa propre mort. Il sait aussi qu'il est menacé de mort du point de vue interne.

Bernard JACQUOT, professeur de sport (UCPA)

Nous parlons des conditions auxquelles le sport est en train de sortir de sa micro-cause historique et de rentrer dans la société sur différents plans : juridique, économique plus particulièrement. Ceci peut être effectivement douloureux par rapport « aux chapelles » que tu évoques. A ce niveau-là, je vais faire simplement un parallèle en parlant des problématiques d'environnement avec deux exemples :

- 1) L'environnement est en train de vivre une révolution sur de nombreux plans et travaille maintenant sur le concept du « développement durable », lequel intègre trois grands domaines qui coordonnent les actions futures développées dans le domaine de l'environnement devant associer :
 - les problématiques environnementales ;
 - les problématiques sociales ;
 - les problématiques économiques.

Le « développement durable » travaille sur ce pari formidable.

- 2) Autre exemple dans le domaine de l'environnement suite, aux protocoles de KYOTO et à toutes ses démarches, a été mis en place un marché mondial du droit à polluer. Toutes les personnes sensibilisées à l'environnement sont choquées et bouleversées quand elles entendent parler de cela. Mais il apparaîtrait que cette démarche contribue malgré tout à l'amélioration de la diminution de l'effet de serre.

Effectivement, si nous sommes capables d'entamer une démarche qui s'inspire de celle-là et que l'on invente les conditions d'un développement durable du sport qui intègre toutes ces composantes économiques, éducatives, peut être réussissons-nous à faire ce grand pas en avant et prendre cette hauteur que tu inspires !

Alain MOUCHEL

Nous avons travaillé sur les schémas de services collectifs du sport, dont une des ambitions était celle qui est posée. Que sont devenues les schémas du service collectif du sport sinon un gadget politique ? Aujourd'hui, dans les schémas de services collectifs du sport, l'éducation physique est posée comme un des éléments fondateurs du système sportif parce qu'elle structure la vie quotidienne des enfants, et entraîne des effets sur la vie quotidienne des gens. Qu'est devenu ce document ? Qui l'a lu parmi vous ?

Personne ne l'a lu, c'est sans doute la manière dont ce document a été construit qui pose problème, c'est-à-dire qu'il ne sait pas donner le moyen du débat, mais si ça vous intéresse, il doit encore figurer sur le site du Ministère. Lisez-le parce que vous y trouverez un certain nombre de réponses à vos questions. Cela rejoint ce que disait Bernard JACQUOT : l'éducation à l'environnement fait partie de la stratégie du développement durable. Que disions-nous dans le schéma du service collectif du sport ? Que l'éducation par le sport faisait partie des exigences de la formation du citoyen demain. Ce document ficelle les politiques pour des années, dont les effets de communication, qui sont une exigence de la vie quotidienne du politique, sont effacés avec ce genre de travail.

Monique LEBORGNE, professeur d'éducation physique en collège

Je vais évoquer des réflexions que j'ai eues par rapport à la pratique et aux blessures physiques et psychologiques des sportifs de haut niveau. Quand vous parlez de la formation de l'individu et de l'enfant je pense qu'on les prépare aussi à avoir un épanouissement de leur personnalité quand ils seront adultes et quand ils seront champions, ce qui est encore plus difficile.

J'ai remarqué aussi que les sportifs de haut niveau pratiquaient de plus en plus plusieurs activités sportives et ne se focalisaient plus uniquement sur leur activité parce que les résultats se trouvaient en baisse à la suite de leur seule pratique.

Dans les collèges, la pratique est polyvalente et fait ressortir les caractères fondamentaux de l'activité physique. Au haut niveau, on retrouve cette nécessité d'une formation polyvalente et d'une formation de l'individu.

Alain MOUCHEL

Ce n'est pas le sujet des ANS mais cela peut faire débat. Je pourrais vous parler de ce qui s'est passé aux Jeux. Ce que vous faites au quotidien dans votre collège est beaucoup plus important que vous ne l'imaginez. Si certaines personnes avaient appris à comprendre ce que fait le professeur de gym de base, en dialoguant avec les élèves, les sportifs ne feraient pas appel au premier gourou qui passe et qui pratiquent des tarifs que vous n'imaginez même pas. On est essentiellement dans une démarche commerciale.

Le problème des blessures est un autre problème. L'éducation physique est une éducation à la citoyenneté. Grâce à la réalisation d'enquêtes, on s'aperçoit que la plupart des sportifs de haut niveau sont carencés en fer ; quand on leur demande ce qu'ils ont mangé, on s'aperçoit aussi que leur alimentation n'est pas adaptée à leur charge de travail.

L'éducation physique entre donc bien dans une conception très large ; c'est une éducation qui donne les moyens aux individus de bien vivre leur corps et donc leur vie, par l'alimentation, la relation à l'autre, l'hygiène. Il existe encore des enfants et des sportifs de haut niveau qui maîtrisent mal l'hygiène.

Intervention

Ne serait-ce pas le moment de se reposer véritablement la question des finalités convergentes de tous les acteurs, les partenaires de cette éducation partagée qu'est l'éducation sportive ou physique ? L'éducation physique ne devrait-elle pas se reposer quelques questions sur ses finalités ? Les fédérations et les mouvements sportifs, olympiques, ne devraient-ils pas en faire autant ? Toutes ces finalités sont actuellement extrêmement cloisonnées ; elles ne l'étaient pas au départ du sport, puisque le sport est parti à un moment donné de l'école avec des enseignants qui se sont eux-mêmes engagés dans le mouvement sportif et ont aidé à son développement. Mais ensuite, la collaboration s'est trouvée en situation de disparition. Je pense donc qu'il faut se reposer la question des finalités des différents partenaires ; n'y a-t-il pas à trouver un socle véritablement convergent ?

Alain SIEN, Professeur d'éducation physique

Nous ne devons pas chercher les éléments pour préciser la valeur de l'éducation physique, nous les partageons tous. Nous partageons aussi les valeurs du sport. Le problème est d'intégrer l'éducation physique et le sport, et surtout être vigilant pour qu'elle ne disparaisse pas. L'absentéisme est important parce les enfants ne trouvent pas leur compte. Si les parents constatent que leur enfant ne trouve pas son compte, ils dénieront l'éducation physique et ne nous soutiendront pas. Il y a peut-être quelque chose à faire sur le contenu de l'éducation physique, mais comment le mettre en harmonie avec la pratique sportive? C'est peut-être une question secondaire mais importante à mes yeux. L'absentéisme, les examens, on donne la moyenne au baccalauréat à l'enfant qui est dispensé. Si vraiment on applique les textes, on pousse l'enfant à s'exclure car il risque d'avoir de mauvaises notes. Il ne faut pas s'étonner que l'éducation physique soit dénigrée.

ATELIER N° 1

Utilité sociale et EPS

Rapporteur : Colette LUCAS (ADS 93)
17 participants

- Le titre « Utilité sociale et EPS » a fait réagir certaines personnes qui se demandaient si ce n'était pas « Utilité sociale de l'EPS ».
- Il a été noté une dispersion dans les différentes actions concernant le champ de l'EPS, dispersion qui ne peut que nuire à leur réalisation.
 - Mouvement de grève des étudiants STAPS
 - Réactions à la diminution du nombre de postes CAPES
- Avoir un corps, l'éprouver, exister le plus pleinement possible a été un long combat. Il doit rester un droit.
- L'EPS a t-elle une utilité sociale et l'éducation a t-elle une utilité ? L'éducation est une nécessité. L'EPS n'est plus considérée comme indispensable, la réussite de tous est amputée, la loi d'orientation est une rupture historique dans le service public de l'éducation.

« Le socle commun » présenté par François FILLON a élargi celui de la commission Thélot. Ainsi les sciences s'ajoutent au français, aux mathématiques, aux technologies de l'informatique, à l'anglais, aux apprentissages permettant d'exercer sa citoyenneté (éducation civique et histoire géographie) mais... pas d'EPS.

- Paradoxe noté du discours de l'Etat : pendant que François FILLON fait disparaître l'EPS, l'Etat veut lutter contre la sédentarité !
- Pour l'une d'entre-nous, l'utilité sociale de l'EPS est la construction du lien social ainsi que du corps de l'adulte.
Autre commentaire de la Loi FILLON :

On écarte des savoirs pour les déléguer au cercle familial, au monde associatif, aux collectivités territoriales. Est évoqué le problème de la co-éducation et des agents territoriaux dans l'EPS.

Le parallèle a été fait entre l'évolution de la médecine scolaire et l'évolution possible de l'EPS (secteur de la prévention dévolue aux assurances et aux mutualités.).

- L'utilité de l'EPS était plus envisagée d'un point de vue individuel (santé épanouissement). La formulation « Utilité sociale » pose la question : quel est l'intérêt de l'EPS pour la société ? Un représentant, enseignant en économie, rappelle que l'utilité sociale n'est pas spécifique au sport mais que c'est une problématique des acteurs associatifs et solidaires. Il constate que ceux-ci ignorent en général l'utilité sociale du Secteur Associatif Sportif.

Le SNEP rappelle qu'au nom d'utilité sociale, François FILLON prétend que l'EPS n'a plus sa place dans l'éducation : l'école ne serait plus considérée que comme une formation de l'emploi ! Même si on reconnaissait les objectifs de la loi, on ne pourrait évacuer la nécessité d'une EPS à l'école formant des travailleurs en « bonne santé ».

Avant de terminer sur une motion, l'idée de se regrouper, de coordonner nos forces a été maintes fois répétée.

Motion proposée :

Si pour certains, l'enfant est un travailleur en devenir, les participants de l'atelier jugent indispensable que l'Etat maintienne et dispense une EPS de qualité, objet fondamental d'éducation sociale et physique pour tous les jeunes, citoyens à part entière.

ATELIER N° 2

Les rapports APS / EPS

Animateurs : Bernard COLMONT (USEP)
Jean-Pierre LEROY (UNSS)
Jean LAFONTAN (SNEP)

Oppositions APS/EPS

- ❖ Le groupe n'a pas voulu opposer EPS et APS. L'un étant un moyen d'éducation et l'autre un objet d'étude.
- ❖ Peut-il y avoir EPS sans sport ? Peut-on pratiquer une APS sans avoir eu une EPS ?
- ❖ Est-ce qu'il n'y a pas uniquement du corporatisme dans cette opposition APS/EPS liée aux différents intervenants et à leurs formations ?
- ❖ La notion d'EPS n'est pas appréhendée par les jeunes qui parlent davantage de sport et de « prof de sport ».
- ❖ Depuis l'intégration de l'EPS dans l'Education Nationale, celle-ci s'est construite en discipline d'enseignement avec des programmes et des évaluations et, bien que s'appuyant sur le fond culturel des APS, on peut s'interroger si elle ne s'est pas engagée sur la voie de la désportivisation.
- ❖ En dehors de l'école, les valeurs éducatives des APS peuvent être mises en œuvre. Un travail devrait être porté sur l'éthique du sport. Tout peut être éducatif.
- ❖ On peut aussi se placer du point de vue de l'utilisateur et non du client pour que les APS répondent aux attentes.

Le service Public

Le développement sous toutes ses formes d'un service Public - Etat, associations sportives, collectivités - peut permettre aux domaines des APS de ne pas subir la dictature de l'économie marchande notamment dans le cadre de :

1. L'aménagement du territoire.
Exemple : le maintien d'un club de foot au même titre qu'une école dans une commune rurale qui permet de garder une animation locale, un lien social.
2. La politique de la ville au service de l'intégration sociale.
Exemple : une animation sportive dans un quartier dit « sensible ».
3. L'aide aux projets qui développe une éducation par le sport.

4. Du sport scolaire qui permet la pratique des jeunes, quelque soit leur niveau et leurs moyens, et qui met en place des politiques éducatives sur la responsabilisation des jeunes au travers de la vie associative. L'enfant, le jeune acteur et non consommateur.
5. Du rôle joué par les collectivités territoriales à la recherche actuellement d'une identité à côté de l'école et des associations.
6. Des fédérations affinitaires qui proposent des réponses adaptées aux publics.

Conclusion

Il y a multiplicité des intervenants et pour coopérer il est nécessaire que chacun délimite son identité et son espace de responsabilités.

ATELIER N° 3

Place et rôle des collectivités territoriales dans la formation des jeunes

Animateurs : Thierry FAUCHARD (FFEPMM Sport pour tous)
Serge ROY (FNOMS)

25 participants

Une quarantaine de prises de parole. Horizons les plus divers géographiquement, mais aussi en terme d'organismes représentés : collectivités territoriales et leurs fonctionnaires (municipaux, conseils généraux), mouvement sportif (CROS, fédérations affinitaires et multisports), fonctionnaires d'Etat (CREPS) et détachés (DTN, CTN), etc.

Introduction

On dit « Education Nationale » ; or le premier degré est l'affaire des municipalités, les collèges celle des Conseils généraux et les lycées qui sont sous la responsabilité des Conseils régionaux, donc des collectivités territoriales, en ce qui concerne les installations et les équipements, y compris sportifs, le personnel et l'animation, d'où la formation des jeunes.

Exemple : Michel MENARD, vice-président du Conseil Général de Loire-Atlantique, chargé des sports, a parlé de 52 animateurs sportifs sur plus de 200 communes rurales pour la formation des jeunes.

En général : que ce soit par des fonctionnaires territoriaux, des vacataires (Profession Sport par exemple) ou des éducateurs sportifs de clubs, la formation des jeunes en matière d'EPS et de sport évolue : vers quelle direction, d'après vous ?

Votre avis nous intéresse, votre vécu, vos espoirs, vos inquiétudes, sachant que « *L'avenir du sport, c'est maintenant !* » et que notre hypothèse de départ à valider consiste dans les interrogations suivantes :

- Le système est-il à la croisée des chemins ?
- Est-il dépassé, menacé ?
- Si oui, quelles conséquences ?
- Que faire dès maintenant ?

Rupture ou évolution, qui fait quoi ?

Essai de synthèse

La thématique soulevée n'était pas toujours facile à cerner, en particulier avec la formulation « formation des jeunes ». Quelle formation ? Sportive et/ou citoyenne ? Jeunes, c'est-à-dire : enfants ? et/ou 16-25 ans ? Cela dit, quelques points ont pu être dégagés.

1 - L'intercommunalité : bien que n'étant pas une collectivité territoriale à part entière, son développement s'inscrit dans le nouveau paysage et le modifie. La responsabilité en terme de sécurité reste à la charge des municipalités, les EPCI n'assumant que la gestion des équipements en l'absence de compétence éducative.

2 - Les obligations légales en matière de formation ont été rappelées : ministères et services déconcentrés pour les formations « diplômantes » (BE), les fédérations pour les formations « qualifiantes ». On déplore la non application de certains textes de référence sur l'obligation des Activités Physiques et Sportives dans les processus de formation professionnelle (5%). D'autre part, on rappelle que la formation est de la compétence des Régions. Quant aux Départements, ils peuvent aider les jeunes à financer leur formation (solidarité). Le dispositif nouveau de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) a été évoqué...

3 - Le paysage territorial a évolué et évolue encore, mais l'idée de rupture n'a pas été retenue par les intervenants.

4 - Les termes de coopération, cohabitation, mutualisation, complémentarité, etc. ont été abondamment employés pour caractériser les actions des collectivités territoriales, de l'Ecole et du mouvement associatif sportif. La convention, appuyée sur un projet, devait éviter l'instrumentalisation.

5 - Les interventions en milieu scolaire, sur le temps ou hors temps scolaire ne doivent pas se substituer à l'Education Nationale. Elles peuvent être faites sur demande de l'Ecole, mais les collectivités territoriales n'ont pas vocation à intervenir dans le temps scolaire, alors que les associations sportives sembleraient davantage à leur place... Sous condition d'agrément par l'autorité académique.

6 - Les CEL (Contrats Educatifs Locaux) : les témoignages sont variés, les écoles multisports périscolaires se multiplient. L'implication des collectivités locales est prépondérante, mais l'Education Nationale se fait parfois tirer l'oreille. En revanche, les Caisses d'Allocations Familiales sont très présentes, en particulier en liaison avec les Contrats Temps Libre.

7 - Emplois et qualifications : on évoque la marge de progression restant encore pour couvrir l'ensemble des besoins : sur les 2000 emplois possibles sur un département donné, une cinquantaine seulement ont été créés par le seul Conseil Général. La polyvalence semble nécessaire en particulier en milieu rural où les communes se doivent de mettre en place un éducateur sportif, mais n'ont pas besoin d'un spécialiste titulaire d'un Brevet d'Etat pour une discipline particulière. Tout le monde est conscient que les UFR STAPS « produisent » chaque année des dizaines de milliers de diplômés qui ne trouvent pas de débouchés à leur niveau de qualification. Les formations ne sont pas toujours en adéquation avec la demande de terrain.

8 - La nécessité de mettre autour d'une table tous les acteurs concernés permet de rappeler l'existence des Offices Municipaux du Sport.

9 - Interventions diverses :

- Il ne faudrait pas que l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales en matière d'Education Physique et Sportive.

- Le métier d'enseignant dans le premier degré est difficile car il exige la multidisciplinarité

- Importance de la notion de « proximité » pour apporter la bonne réponse aux besoins.
- Les grands événements sportifs, médiatiques, peuvent être déclencheurs de projets de la part des collectivités territoriales ou du mouvement sportif associatif.
- Diverses initiatives sont prises pour encadrer la pratique du jeune sportif (Charte du Conseil Général, Jeune dirigeant avec le Comité Olympique).

MODULE D (non synthétisé)

Le sport pour tous : qu'est-ce que cela veut dire ?

Les participants au débat :

Xavier ALLOUIS, Ancien Directeur de « La Lettre de l'Economie du Sport »

Joël BALAVOINE, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports

Lydia MARTINS VIANA (FSGT) au titre d'animatrice du débat.

Joël BALAVOINE

Bonjour à tous et à toutes.

J'interviens en mon nom propre et non pas au nom du Ministère parce que je ne veux pas engager l'institution par ma parole qui est parfois critique.

J'ai essayé de préparer cette introduction en plantant un certain nombre de repères dans l'histoire du Ministère et en particulier dans l'histoire des politiques de ce Ministère qui ont eu rapport avec le sport pour tous. A partir de cette base et à partir du rappel d'une question difficile et délicate qui est la mesure de la sportivité dans notre pays, un certain nombre d'enjeux et de problématiques apparaissent aujourd'hui.

Aujourd'hui, il existe un impérialisme du mot « sport » dans le discours le plus courant. Ce mot « sport » comprend la totalité des pratiques physiques corporelles pour résumer et devient un mot « fourre-tout » sans distinction, sans différenciation. Il est très difficile de mesurer la sportivité en France parce que l'on n'arrive pas à fixer la définition du mot « sport », en dehors du dénombrement des licences. Il existe une vraie difficulté pour faire une sociologie du sport qui s'appuie sur les enquêtes aujourd'hui, ce qui explique pourquoi elles ont des résultats aussi fluctuants. Lorsque j'utilise le mot « sport », si je répondais à une enquête, je dirais qu'aujourd'hui je ne fais plus de sport. J'en ai fait beaucoup et à un bon niveau de compétition. Je dirais que pour moi c'est une activité culturelle, une création de l'homme, normative, car elle s'appuie sur un cadre explicite qui a pour finalité la performance qui s'appuie sur la mise en compétition.

Evidemment à partir de cette définition on ne rend pas compte de la totalité des pratiques physiques et corporelles qui vont au-delà de cette définition, ce qui illustre aujourd'hui la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Il existe aujourd'hui deux façons de mesurer la sportivité :

1) Une façon classique, qui est celle du dénombrement de la licence sportive, qui fonctionne dans notre pays depuis 1949. On est donc capable de mesurer les évolutions depuis 50 ans. Notre Ministère d'ailleurs est en train de travailler sur une exploitation du dénombrement des licences sportives. Depuis 1950 il y a des travaux qui sont en cours. Cela donne des indications relativement fiabilisées.

2) La deuxième méthode est beaucoup plus ouverte, beaucoup plus sujette à caution ou interprétation, c'est celle de l'enquête. Enquête qui va s'appuyer sur des échantillons. On s'aperçoit que celui qui commande l'enquête détermine la façon dont il va apprécier la mesure des pratiques. Si c'est une institution publique ou si comme depuis les années 1980-1990, ça devient des médias associés avec des entreprises de l'économie qui ont intérêt à pénétrer la connaissance, l'évolution des pratiques physiques et sportives. Depuis 1967, on a 40 enquêtes sur échantillon qui ont essayé de mesurer la sportivité des français. Si on veut parler uniquement, autrement qu'à partir de nos propres expériences et représentations, on a la possibilité de s'appuyer sur des éléments qui sont publics et à disposition. D'ailleurs je fais référence tout simplement à un ouvrage qui s'appelle « les pratiques sportives en France » qui a été édité par l'INSEP en 2000 qui contient une partie de ce que je vais vous dire.

▪ **Le dénombrement par les fédérations - Les enquêtes :**

Deux millions de licences en 1950 et 14 millions en 2003. Ce n'est pas simplement une augmentation au prorata de la population. On a un effet remarquable de développement des licences sportives. Il y aurait 10 millions de personnes qui possèdent une licence sportive comprenant pour moitié un public jeune (moins de 18 ans), avec une poussée très importante des femmes. Elles sont présentes à 33 % sur les 14 millions de licenciés et dans certaines fédérations (qui développent des activités d'entretien) à plus de 80 %. Nous avons une pratique sportive dont le noyau dur est le sport en compétition mais pas seulement car les fédérations sportives dans notre pays sont un éventail très large. Le noyau dur est le fait d'une population jeune et masculine et au fil du temps cette population s'équilibre lorsque l'on passe à des activités plus d'entretien, plus récréatives, plus de santé. Les femmes redevenant très présentes. Plus l'âge avance, plus les hommes reculent.

L'une des grandes caractéristiques que l'on observe est la motivation principale du développement des activités physiques et sportives qui a été portée très longtemps par les pouvoirs publics et qui continuent à l'être d'une certaine manière, c'est la santé, la lutte contre la sédentarisation. Aujourd'hui, ceci est compris dans une sorte de représentation sociale et culturelle de la forme. La santé est dans la forme, l'apparence physique. L'image du corps jeune actif, favorise ces pratiques à tous les âges et sensibilise les femmes pour les maintenir en activité.

On constate une corrélation entre le niveau socioéconomique de la famille et la présence des enfants, adolescents, dans une pratique sportive et dans un club sportif. Plus on est dans une famille qui a un niveau de revenu moyen, plus on est dans une famille qui a un niveau de formation moyen, élevé, voire supérieur, on trouve les enfants dans une pratique sportive qui est la plupart du temps corrélée avec une pratique culturelle. En revanche, lorsque les enfants se trouvent dans une famille à faible revenu, à faible niveau de formation, en position sociale difficile, les garçons sont plus représentés dans une pratique sportive régulière, les filles disparaissent complètement.

Selon l'instrument que l'on prend, le dénombrement des licences fédérales ou les enquêtes qualitatives, on constate qu'il y a aujourd'hui, trois effets manifestes :

- Un effet de massification des pratiques. Si les politiques du sport s'affaiblissent c'est parce qu'elles ont gagné.
- En même temps diversification considérable des pratiques sportives ; non seulement, il y a plus de pratiquants et plus longtemps, mais en même temps cela se diversifie.
- Il n'y a pas seulement du sport de compétition qui reste quand même très vivant, mais on a des pratiques liées à la récréation, liées à la santé et l'hygiène et qui vont intéresser les personnes en dehors du système associatif.

Le secteur commercial qui cherche les publics solvables, mais également des pratiques individuelles soit en s'appuyant sur des infrastructures existantes dans le domaine de la mer et de la montagne, soit des pratiques en groupes mais en dehors de toutes structures associatives, pratiques qui intéressent les jeunes, en particulier les pratiques de sport que l'on dit en liberté quand on les considère convenablement. Vraie difficulté à saisir cette diversité à travers les enquêtes par échantillon. Si vous faites une enquête par échantillon, vous ne pourrez jamais rendre compte de la diversité des pratiques puisque ; nos amis sociologues disent qu'il faudrait des échantillons de 15 mille personnes pour essayer de rendre compte de la diversité des pratiques. La plupart des enquêtes se font sur des échantillons beaucoup plus restreints. On arrive aujourd'hui à des chiffres qui sont sujets à interprétation et à caution. L'INSEP dit : « avec une vision très extensive du sport, il y a environ 7 français sur 10 qui pratiquent une activité physique et corporelle (68 %) ». Ceux qui arrivent à restreindre et à sortir de ces activités massives : marcher, nager, faire du vélo, disent en gros que c'est un peu plus du 50% de la population.

- **Un rappel historique... :**

On voit très bien que le sport a une implantation récente. On a le développement du mouvement olympique qui est sujet à discussion. Quel est le sport que portent les fondateurs de ce mouvement olympique ? C'est un sport aristocratique qui exclut les femmes car si ces dernières veulent pratiquer un sport, elles sont obligées de créer leur propre association, leur propre fédération. Ce sport cohabite avec une éducation physique qui existe et qui est l'objet de convoitises politiques. Elle va intéresser successivement l'officier, le médecin, le professeur et l'éducateur. Quantitativement et qualitativement il y a une prise faible par rapport au peuple.

Le 1^{er} instrument de la politique du sport pour tous explicite dans notre pays, c'est le *brevet sportif populaire*. Ce dernier dit que la pratique des sports en France est malheureusement dominée par l'organisation de compétitions sévères auxquelles participe un petit nombre d'athlètes soigneusement sélectionnés et préparés, dont les démonstrations présentent surtout un agrément pour ceux qui s'intéressent aux performances d'autrui. Il faut voir que dans cette première moitié du siècle, le sport pénètre mal chez les laïques. Il pénètre péniblement. Dans l'affrontement entre laïcs et confessionnels, ce sont les confessionnels qui se saisissent d'abord du sport comme un moyen d'intéresser les jeunes. Le développement du basket dans notre pays doit beaucoup à l'appropriation très rapide des patronages confessionnels pour diffuser le basket. Les laïques ont un discours très critique sur le sport. Cela pénètre un peu péniblement chez les laïques qui se méfient de cette nouvelle activité, qui en voient d'abord surtout les désagréments. Ils sont beaucoup plus sur des logiques d'éducation physique, axées sur les activités de pleine nature.

Cette pratique du sport a abouti à atténuer considérablement dans notre pays, l'effort sportif destiné à l'amélioration physique de l'individu. Les amateurs et les professionnels tendent à cet égard de plus en plus vers la spécialisation qui permet d'obtenir dans un sport déterminé les résultats les plus favorables. Il est évident qu'une telle conception de l'effort sportif est incompatible avec la notion de culture physique étendue et généralisée. Il s'agit de mettre en place un dispositif de masse pour cette culture physique. Il y a tout de suite une extension importante. 400 mille femmes passent, la 1^{ère} année, le brevet sportif populaire et 500 mille hommes. Donc environ 1 million de personnes la 1^{ère} année en 1937 qui sont déjà concernées par un dispositif. Une volonté de créer un instrument qui réhabilite en quelque sorte la culture physique pour tous au moment où il n'y a pas d'éducation physique. On met en place un dispositif adapté à un pays sous-développé sur le plan sportif. Ce dernier a un succès phénoménal. C'est un brevet sportif populaire qui répond aussi à une inquiétude du parti socialiste qui dès 1936, réduit la part du temps de travail pour créer une semaine allégée, droit aux congés payés. Mais il s'inquiète en même temps des conséquences néfastes qui pourraient être celles de l'oisiveté.

Il faut en même temps donner ce temps qui est prélevé sur le temps de travail qui est le temps de l'éducation, le temps de développement, le temps de citoyenneté. Il faut occuper sainement ce temps. Le brevet sportif c'est aussi pour cela. Léo LAGRANGE en 1937 dit : « les conditions de travail modernes qui tendent à minimiser l'effort proprement physique au profit des gestes automatiques, le développement continu des moyens de transport mécaniques, la passivité croissante de la vie quotidienne, l'augmentation des heures de loisirs, inemployées ou mal employées. S'ils n'ont pas de contrepartie active, ils sont de nature à provoquer une nette dégénérescence de l'être humain ». Cet instrument massif est repris par le gouvernement de Vichy. On conserve l'instrument mais on lui accole une idéologie qui fait que l'individu appartient à un corps social et il faut que celui-ci soit en bonne santé. Donc, il faut que l'individu pratique. Sa liberté est celle de s'inscrire dans un corps social. A la libération, le brevet sportif populaire renaît. Cet instrument unique va proposer à la liberté de chacun, d'évaluer son niveau par rapport à des degrés qui sont sophistiqués. Il avait donc un impact social, quantitatif réel. Il va mourir, ce brevet sportif, dans les années 1966. On va essayer de le réformer mais cela ne marche plus car on a par ailleurs, un accès massif démographique jeune à l'éducation donc la nécessité de leur proposer une éducation physique.

- **La démographie :**

La démographie amène à former des enseignants d'éducation physique et sportive qui deviennent donc les vecteurs d'accès aux activités physiques. Tous les jeunes connaîtront cet enseignement d'éducation physique. Notre ministre de l'époque, va bénéficier de cette conjonction extraordinaire, d'une démographie, qui, d'un seul coup, fait de notre pays, un pays jeune, d'un sous-équipement considérable à la fois en formation et en aménagement sportif, qui fait de la France un pays très en retard par rapport à ces pays voisins européens. Maurice HERZOG met en place la politique dont avait rêvé le parti communiste. Il avait l'intelligence de mener cette politique de rattrapage, de développement social en étroite liaison avec les représentants de la société avec les hauts comités. En particulier, il n'existe pas de ministère, c'est d'abord un haut-commissaire qui développe la cogestion.

Pour l'étude de formation de cadre, politique d'équipement, des lois programmes, on met en place un dispositif qui est très hiérarchisé d'équipements avec des financements publics d'Etat très importants qui vont structurer les équipements sportifs municipaux encore aujourd'hui, quand l'Etat s'est retiré.

On met en place des équipements sur plusieurs conceptions. La conception initiale c'était le plein emploi. On fait des équipements sportifs pour l'enseignement d'éducation physique et sportive et en même temps on fait des équipements pour la pratique associative. Ils doivent permettre les deux. On oublie qu'il y a peut-être une autre série de besoins qu'il faudrait servir. Il y a une vraie difficulté d'emblée pour concilier les trois besoins. C'est une pratique informelle qui ne s'inscrit pas forcément dans une organisation normative de l'activité. On a quand même une idée à la fin du ministère HERZOG, pour essayer de répondre à ce besoin par une politique d'aménagement du territoire. On va créer des aménagements qui sont des bases, toutes les bases périurbaines, les bases de plein air. On pense en même temps qu'il y a d'autres formes de pratiques que celles qui sont codifiées, qui peuvent s'inscrire dans des équipements industrialisés. Mais, à côté, on a besoin de créer des équipements ouverts au public. Politique d'aménagement du territoire avec les bases de plein air, avec les parcs naturels, et avec des formes qui viennent de Scandinavie, des parcours santé.

- **La démocratisation :**

A côté de cette politique très structurée, Maurice HERZOG, invente l'accessibilité. Il y a une politique de démocratisation qui est un autre fondement de la politique de sport pour tous, la

démocratisation de l'accès aux pratiques liées en particulier à la mer, la montagne. L'Union des Centres de Plein Air (UCPA) est la fusion des deux organismes qui géraient des activités de mer et de montagne.

Elle a pour objectif en cogestion avec les fédérations sportives, avec les associations et les mouvements d'éducation populaire, de faciliter l'initiation sportive aux plus jeunes avec des stages sportifs. On mobilise des moyens publics importants notamment des chèques plein air à l'époque, pour permettre à des jeunes ouvriers, des jeunes apprentis de venir découvrir des activités qui leur étaient jusqu'à présent interdites en raison de leurs origines sociales. Une vraie politique de démocratisation d'accès à ces activités c'est aussi notre héritage.

- **Le sport pour tous :**

Après, c'est vrai on a une crispation autour de l'éducation physique et autour des moyens nécessaires à l'éducation physique. On sent qu'il y a une concurrence au niveau de la cotisation des moyens avec la volonté pour le Ministère de développer toute une politique extrascolaire (en dehors de l'école), nos amis du SNEP ou d'autres syndicats pourraient nous en reparler. On va développer dans les années 70, le slogan « sport pour tous ». C'est d'abord un slogan « Trend dich » (c'était entraîne-toi ; cela venait de l'Allemagne). Au Ministère de la Jeunesse et des Sports on invente « sport pour tous » et donc pour essayer, à côté des politiques « ordinaires » de soutien aux fédérations qui avaient en charge également de développer les Activités Physiques et Sportives, d'avoir une impulsion sur le public qui n'était pas touché. Les politiques de sport pour tous visaient les publics qui étaient prioritairement en dehors des structures organisées à l'époque sauf que le mot « sport pour tous » a fait fortune. Il a été dans un premier temps approprié politiquement par les fédérations affinitaires qui se sont réclamées du sport pour tous contre les fédérations dirigeantes en disant : « on n'a pas le même projet politique, on ne veut pas faire le même sport » mais par une habilité de l'histoire, ce mot « sport pour tous » est devenu la bannière commune. Aujourd'hui tout le monde se réclame du « sport pour tous » tant et si bien qu'on a du mal, à partir du moment où un concept devient aussi consensuel, à identifier les projets politiques et les finalités des acteurs de ces politiques de sport pour tous qui est un peu l'objet de notre rassemblement.

- **Les enjeux politiques :**

L'enjeu aujourd'hui au niveau de l'association est un enjeu sur le rôle social éducatif de l'association. C'est un enjeu puissant et fort. On a dans notre pays un maillage d'associations sportives qui est exceptionnel. Il souffre, mais il existe encore. Quel est le rôle de ces associations d'un point de vue du développement social éducatif et culturel ?

Si on veut identifier les projets politiques, les collectivités aujourd'hui sont confrontées à l'expression de groupes qui ont des besoins clairement identifiés et ils sont le lieu où elles doivent essayer de satisfaire ces besoins avec des moyens non extensifs sur le plan financier et y compris en matière d'équipements. Dans notre pays ce sont les collectivités qui financent majoritairement le développement de nos activités physiques et sportives non seulement en fonctionnement mais également en équipement. Elles ont un enjeu effectivement sur les politiques sportives locales, territoriales et les choix qui sont derrière avec notamment un certain nombre d'évolutions que vous connaissez, c'est-à-dire la mutualisation des pertes et la privatisation du profit dans le sport.

On le voit très bien avec l'évolution du sport spectacle. On a bien entendu un enjeu qui va être celui des fédérations sportives, du mouvement sportif (s'il existe le mouvement sportif je demande à le voir). En tout cas, il remue mais est-ce que c'est vraiment un mouvement ? C'est une autre question. Car aujourd'hui manifestement il y a un certain nombre de fractures et de ruptures dans ce mouvement sportif. La première fracture la plus visible c'est entre les sports télévisés et les autres et là clairement il y a un changement de pouvoir, il y a un changement de dirigeant. Ceux qui vont diriger les sports télévisés ce ne sont plus les

dirigeants associatifs et puis il y a ceux qui sont entre les deux, ceux qui sont presque télévisés et un petit peu encore associatifs et qui se posent un certain nombre de questions aujourd'hui.

Donc il y a un vrai débat autour de cette liaison entre, ce sport qui a besoin d'acteurs, de sportifs et donc qui a besoin d'une relation avec le terrain mais qui en même temps économiquement, politiquement, établit ses propres règles, sa propre régulation car il en a besoin, et la relation de marché. La relation de marché est tout à fait intéressante, ce n'est pas simplement le marché de la forme, c'est aussi le marché des vacances et des loisirs qui utilise le sport comme un moyen d'attraction aujourd'hui considérable tant dans notre hexagone qu'à l'extérieur et donc il y aurait là aussi peut être à se préoccuper, nous, association, des évolutions du marché dans ce domaine.

Xavier ALLOUIS

J'ai envie de dire qu'il est arrivé ce qui devait arriver, c'est-à-dire que Monsieur Joël BALAVOINE a dit l'essentiel, mais en mieux de ce que je voulais dire et qu'il en a dit évidemment beaucoup plus que ce que j'avais préparé. Cela dit, je suis bien content parce qu'il valait mieux qu'il commence.

Alors je vais quand même vous donner des idées que j'avais préparées, que je livre assez rapidement et puis peut être quelques réactions rapides au moins dans un premier temps à ce que Monsieur Joël BALAVOINE a dit à l'instant.

J'étais parti sur un étonnement quand même par rapport à la question qui était posée. J'étais étonné qu'on pose encore aujourd'hui la question : qu'est-ce que cela veut dire ? Ou qu'est-ce que c'est le sport pour tous ? Alors que j'avais l'impression que la signification de ce terme, de cette expression était posée et était claire depuis longtemps même si on vient de l'entendre il y a une déformation progressive de la notion « sport pour tous », d'une notion très idéologique à quelque chose de plus banal et plus partagé.

Cet étonnement m'a amené à me dire que si on se pose encore aujourd'hui la question, ce n'est pas parce que l'on ne sait pas y répondre au fond mais peut-être plus tôt parce qu'on fait le constat que l'idéal d'un sport, accessible également à tous, n'est pas aujourd'hui atteint. Donc c'est plus une protestation contre le fait que le sport pour tous, au sens un peu commun qu'on a fini par partager, est un idéal. Cela reste un idéal ce n'est pas encore une réalité ; donc c'est peut-être pour cela qu'on se poserait une question qui pourtant devrait être résolue depuis longtemps.

Même si tout est en nuance parce que comme l'a dit Monsieur Joël BALAVOINE : « si les politiques du sport pour tous réussissent aujourd'hui c'est parce qu'elles ont gagnés ». C'est vrai qu'en fait elles ont marqué des points peut-être, tout à l'heure il montrait des statistiques qui disaient exactement le contraire.

Donc je m'étais arrêté juste un instant pour un essai de définition peut-être un peu trop fermé au sport pour tous mais qui est la énième tentative de définition depuis le début de ces journées des Assises Nationales du Sport qui consiste à dire qu'en fait le seul potentiel physique de l'individu soit un facteur discriminant. C'est évident que si je mesure deux mètres, mon sport pour tous ce n'est pas la même chose que si je mesure 1 m 50 ou si j'ai un handicap physique, par exemple, ou si mon handicap physique vient de mon âge parce qu'il avance, etc. Donc le sport pour tous serait le sport où seul le potentiel physique serait discriminant et non pas tout ce que l'on sait (qu'on retraitera peut-être tout à l'heure) qui est la position plus sociale, le pouvoir d'achat, l'héritage culturel et même les caractéristiques de la zone d'habitation (dans certains milieux ils sont très équipés, le milieu rural pas du tout, certaines co-urbanisations globales comme Paris sont moins favorisées que

des villes moyennes ou des grosses villes moyennes, etc.). Or aujourd'hui évidemment ce n'est pas le cas puisque l'on n'a pas un véritable sport pour tous comme on pourrait l'entendre.

Au fond on en revient à cela : poser la question du sport pour tous, c'est poser la question de l'inégalité d'accès au sport et on en est peut-être là.

Une parenthèse en passant, le sport pour tous en aucun cas, nous sommes d'accord, ce n'est pas le sport obligatoire parce que si c'était cette vision, ce serait inacceptable. On doit aider à la pratique sportive mais on ne doit pas la rendre obligatoire, sauf à la réserve de l'éducation physique, mais ça c'est une autre question.

Alors je reviens avec d'autres mots sur ce qui vient d'être dit à propos de l'idée de la diversité. C'est vrai que le terme de sport aujourd'hui, on le sait puisque ça été dit, redit et il faut le répéter, c'est un mot qui est devenu tellement attrape tout, qu'il ne signifie plus rien. Le sport pour tous, ça serait que tous les goûts puissent être satisfaits et que la plus grande diversité des talents puissent s'épanouir. Poser la diversité des sports, des différentes activités physiques et sportives, des différents entendements du sport, c'est finalement se poser la question de la nature du sport et en arriver à reposer une question existentielle sur le sport. Au passage j'avais envie de dire aussi, en étant volontairement provocateur, que cette question sous-tend les Assises Nationales du Sport depuis 1991. En 1991, et je m'en souviens presque comme si c'était hier, on ressentait qu'il y avait profondément dans le mouvement des A.N.S une question véritablement existentielle sur le sport. Je crois que si on repose encore aujourd'hui la question, c'est parce qu'elle n'est pas encore résolue, je crois aussi que si elle est existentielle, elle va se poser encore longtemps.

Pour revenir à la question de départ en revenant à des aspects plus concrets, je dirais qu'on pouvait aussi poser la question dans des termes différents : « Comment favoriser le sport pour tous ? », puisqu'on a constaté avec des chiffres que le sport pour tous, c'est un idéal qui n'est pas encore atteint. Alors éliminons une tentative de réponse toute simple qui a déjà été évoquée, sachant que les conditions économiques et sociales ne favorisent pas très naturellement ce sport pour tous, on en vient logiquement à la conclusion que c'est aux politiques associatives de le faire et surtout aux politiques publiques qui seront celles de l'Etat et des collectivités. L'Etat et les collectivités pourraient adopter une attitude plus stricte à l'égard du sport, faisant ce qui ne se fait pas naturellement parce que je crois aux vertus du développement du sport.

Là ce n'est pas une réponse à ce qu'a dit Joël BALAVOINE, parce qu'il a fondé tout son discours sur ce constat du développement historique ; c'est vrai qu'on perd trop facilement de vue toute cette histoire du sport, et on perd donc le recul, la vision de relief si on regarde les choses d'une façon trop contemporaine ; je trouve que c'est tout à fait intéressant. J'avais une interprétation qui pouvait être menée au sein des A.N.S, qui était de dire : nous ne demandons pas trop au sport sur le plan conceptuel, je crois qu'à un moment donné, l'intellectualisation des questions sportives peut créer une abstraction qui nuit à la perception des réalités ; c'est pour ça que c'est bien de revenir à l'histoire, et les réalités elles sont ce quelles sont. A mon sens il ne doit pas y avoir de religion du sport ; Joël BALAVOINE, disait que le sport au début a intéressé surtout les confessionnels et puis les laïques s'en sont méfiés, il faudrait faire attention, à mon avis que la perception laïque du sport ne devienne pas à son tour une religion et que finalement on en arrive à demander au sport ce qu'il ne peut donner.

Pour revenir sur les questions d'histoire, il y a l'âge d'or, la période d'HERZOG. Je crois que c'est un âge d'or, car à un moment donné tout d'un coup des forces se sont libérées, des moyens se sont mis en œuvre et que tout ça n'avait pas existé avant et que ça répond véritablement à une demande qui est à la fois sociale, politique et démographique, très culturelle au fond.

Mais c'est vrai qu'aussi dans les années 60, le sport pour tous était encore plus que maintenant un idéal, on était encore plus loin qu'on ne l'est aujourd'hui d'atteindre cet idéal, parce que socialement il y avait quand même beaucoup plus d'exclusions du sport qu'il y en a aujourd'hui. C'est à ce moment-là que l'élan a été donné, c'est la différence entre le mouvement et le constat de la situation où on est. Je voulais dire aussi que le sport est soit une pratique ou un spectacle, puisqu'il y a toujours cette antinomie entre la pratique sportive et le spectacle. J'ai envie de dire que le sport est avant tout pour les pratiquants une activité sociale de loisir, pour les plus jeunes c'est aussi un facteur d'éducation. Joël BALAVOINE l'a dit, c'est une activité de santé physique et mentale aussi, c'est très important. On rappelle aussi au passage que le sport tel que nous le vivons se réclame de valeurs générales que l'on pourrait regrouper sous une bannière globalement humanisme.

C'est déjà pas mal tout ça, quand on additionne toutes ces vertus, je crois qu'on ne trouve pas beaucoup d'activités humaines qui en cumulent autant et il y en a d'autres encore qu'on pourrait citer, sous réserve, bien entendu, d'un certain nombre de défauts, parce qu'il ne faut pas se leurrer ; le sport n'est pas tout à fait magique, on dit que le sport c'est la santé. Moi, j'ai un fils qui fait du rugby et qui commence à être sérieusement au haut niveau, mais il commence à être sérieusement cassé ; donc je plaisante parfois quand il rentre boitant en lui disant : le sport c'est la santé. J'ai peur aussi qu'il ne s'abîme réellement, il faut faire attention parce que dans sa vie d'adulte, il risque d'avoir des séquelles. La perfection n'est pas de ce monde.

Pour finir, j'ajouterai : ceux qui croient au sport pour tous, doivent surtout se demander, comment concrètement favoriser le maintien des acquis et partir à la conquête de nouvelles frontières.

Paul COZIGON

J'ai deux remarques sur la question existentielle des A.N.S, parce que c'est intéressant.

Ce matin, au niveau des carrefours, on discutait de l'avenir des A.N.S. Si j'essaie à un moment de me situer dans la peau d'un ministre des sports ou bien d'un membre du C.I.O, on peut effectivement se demander si les A.N.S, au fond, ce n'est pas le rassemblement de tous les frustrés et de tous les battus d'un sport nostalgique. Le sport tel que nous le rêvions ça nous a échappé, c'est l'affaire des grands financiers et nous on est là comme des imbéciles à discuter : qu'est-ce qu'on peut faire pour qu'il retrouve sa place dans la culture ?

Je vais un peu loin, mais c'est une vraie question que l'on doit se poser, est-ce qu'on est face aux réalités ? Et d'un autre côté, on pourrait dire et d'ailleurs cela a été dit : « en fait on a gagné, le sport pour tous c'est gagné », face à la démocratisation énorme on peut dire qu'on a atteint notre objectif. On l'a d'autant plus atteint car quand on regarde les statistiques des participants, le noyau dur du sport qui ne nous intéresse pas trop c'est-à-dire les compétitions, etc. est en diminution totale par rapport à ceux qui pratiquent avec des objectifs de santé, de vie associative ou de plaisir, donc on n'aurait pas à se plaindre. Donc il faut contrebalancer cette idée de nostalgie ou de métaphysique existentielle qui serait la plainte des A.N.S.

René AMAND, Maire-adjoint aux sports à Nanterre

Je voulais juste porter un éclairage par rapport à l'âge d'or, parce que je pense que le sport est à l'image de la société. Je dirais que les années 60-70, c'est aussi l'âge d'or, c'est-à-dire que c'est le plein emploi et c'est le moment où les comités d'entreprise ont le plus de moyens et subventionnent le plus le mouvement sportif. La situation que l'on vit actuellement est totalement inverse, c'est le moment où le chômage de masse s'accroît, où les comités d'entreprise sont littéralement étranglés et évidemment toutes les possibilités sont supprimées.

Je me souviens de cette période où les jeunes étaient formés comme éducateurs pour encadrer à la fois des activités sportives, à la fois des centres de vacances et autres, des jeunes ouvriers qui partaient encadrer les enfants de leurs collègues de travail. Ça n'existe plus, sauf je crois la C.C.A.S. Donc ça, c'est aussi une donnée qui me paraît importante de rappeler car en même temps il y avait un côté bénévole. Dans la question qui nous est posée actuellement par rapport à toute cette pratique, c'est cette opposition entre une pratique professionnalisée par les intervenants et une dévalorisation terrible de tous les bénévoles qui ont assuré le fonctionnement de ces associations sportives et qui sont encore là ; mais ce problème n'étant pas réglé, ce statut de bénévole n'ayant jamais été mis en place, on a une véritable problématique qui est posée actuellement. Je dirais : être bénévole dans une association sportive actuellement c'est franchement désolant ; vous avez le droit de porter des serviettes pour tout le monde.

Donc voilà un peu la question.

Je veux dire que c'est compliqué parce que moi ce n'est pas mon vécu quand j'avais 20 ans. Mon vécu c'est : on sortait de l'école il y avait un boulot derrière. Ce n'est plus ce vécu et ce vécu il pèse terriblement même sur la pratique du sport parce qu'à chaque fois il y a les questions du coût, sur ce que cela fait, sur ce que cela rapporte ; il y a toujours cette notion d'argent qui vient poser problème et quand nous on a cette vision en disant : « qu'est-ce que l'on peut faire ensemble ? Se rencontrer ». Effectivement il y a le sport compétition, les activités ludiques, se rencontrer entre amis pour faire de l'activité et autres sauf que cela se heurte à la vie de tous les jours.

Nicole DEBOTTE, Vice-présidente de la FNOMS

Je suis désolée que Monsieur Xavier ALLOUIS soit parti car j'avais justement envie qu'il me répète ce qu'il avait dit sur la laïcité dans le sport et sur le fait qu'il ne faudrait pas que cela devienne une religion. Moi si j'ai envie de porter une religion c'est certainement celle de la laïcité y compris dans le sport. On s'est aperçu dans les Zones d'Education Prioritaire (Z.E.P), là où l'Education Physique et Sportive est encore obligatoire à l'école, on s'est aperçu que la fréquentation des filles, dans les associations sportives scolaires qui sont des associations sportives reconnues, privilégiées par les filles et par les familles, est nettement moins importante que dans d'autres zones (zones d'éducatons non prioritaires). Dans les Z.E.P., les filles fréquentent moins les associations UNSS que dans les autres zones, ce qui doit nous interpeller. C'est-à-dire qu'on ne doit pas baisser les bras par rapport à la laïcité dans les pratiques sportives y compris dans les pratiques sportives scolaires, je crois que les femmes quelque part investissent plus les activités sportives qu'elles ne l'on fait. De toute façon elles ne peuvent que l'investir davantage puisque avant, elles n'y étaient pas ! C'est normal que dans ce domaine il y ait un progrès. Mais si on baisse les bras par rapport à la laïcité je crois qu'on va vraiment perdre cet avènement possible.

La laïcité doit demeurer dans le sport un de nos soucis, et peut-être aussi parce que je viens de Seine-Saint-Denis où là nos problèmes sont posés de façon plus forte qu'ailleurs.

Paul COZIGON

Je pense qu'il faudra reposer la question à Monsieur Xavier ALLOUIS mais je ne crois pas que c'est cela qu'il disait. Au fond, ce qu'il disait peut-être c'est : « on a tendance à attribuer dans le milieu laïque en général des fonctions aux sports qui ne sont pas forcément les bonnes et qu'on fait une espèce de politique sportive à toutes les sauces ». Il faut insérer, il faut intégrer, il faut calmer, etc. C'est un vrai problème.

On vit aussi sur le mythe du sport moral, éthique en permanence or pour que cela soit vrai et à l'UNSS on est bien placé pour le travailler, il y a un certain nombre de conditions à respecter pour que cela remplisse cette fonction. Il ne s'agit pas de donner un ballon, de créer une association dans un quartier pour dire que le sport va régler le problème.

Philippe MACHU, Président de l'UFOLEP

On évoquait à travers « le sport pour tous qu'est-ce que cela veut dire », la question de la démocratisation du sport et on se félicitait du progrès fait dans ce domaine, il reste beaucoup à faire, on en est tous conscients, je vais y revenir. Je crois que les A.N.S. ne doivent pas être le rassemblement des frustrés du sport. On peut être les frustrés du sport si on a une certaine idée du sport. Mais si le sport n'est pas un objet comme il l'est pour les fédérations délégataires mais un outil comme nous souhaitons qu'il soit pour les fédérations plus affinitaires, un outil d'éducation, un outil d'émancipation, un outil de solidarité, de socialisation, etc. On n'est pas frustré bien au contraire sauf peut-être là où je rejoindrais volontiers Paul, c'est que nous considérons tous que ce volet-là du sport n'est pas suffisamment soutenu par nos interlocuteurs, par l'Etat, par les collectivités territoriales, etc. mais sinon à nous peut-être de développer aussi réellement le sport comme un outil, un outil sociétal, un outil d'éducation, etc. Cela me semble important. C'est peut-être, les A.N.S. qui nous y aident certainement, une des évolutions que nous pouvons renforcer dans le sport de demain.

Quand on dit le sport pour tous est-il réalisé ? Bien sûr que non et malheureusement les publics qui sont encore à la marge sont des publics les plus fragiles socialement, physiquement, ils sont porteurs d'handicaps physiques ou sociaux souvent. Je trouve que si nous avons aussi une ambition et une mission c'est aussi de continuer ce chemin difficile. A mon sens, il devrait être une priorité pour nous plutôt que de concurrencer sur des « marchés » occupés par des fédérations délégataires avec des populations qui ont déjà accès à des pratiques sportives. Je partage les problématiques de tout le monde, il n'est pas question de renoncer à nos compétitions, etc. ce n'est pas du tout mon propos. Le cœur de notre mission me semble-t-il c'est aussi d'aller vers ces publics qui n'ont pas accès aujourd'hui et pour lesquels ce n'est pas facile du tout ; donc une ambition sociale quelque part qui rejoint un peu celle de Léo LAGRANGE mais à l'époque c'était plutôt comment ne pas succomber à l'oisiveté ? Aujourd'hui cela serait peut être plus positif de dire comment intégrer socialement toute une partie de la population que ce soit des jeunes en difficulté, des femmes culturellement reléguées en marge ? Il n'empêche que ce n'est pas l'oisiveté que l'on craint aujourd'hui. Ce n'est pas le sport contre l'oisiveté, c'est plutôt le sport comme moyen d'un mieux vivre ensemble à construire. Alors c'est beaucoup d'ambition pour le sport, je suis d'accord. De quel sport parlons-nous dans ce cas-là ? Cela vaut le coup de s'interroger. Mais en même temps cela vaut le coup aussi de défendre cette conception du sport, de la faire reconnaître par nos partenaires pour qu'enfin, quand on est sur ce volet-là on soit reconnu et soutenu comme l'indiquaient les collègues qui ont discuté tout à l'heure.

Je passe rapidement sur l'ambition éducative et citoyenne. Je m'arrêterai une seconde sur le caractère de l'ambition de l'association sportive. Aujourd'hui l'association sportive, et cela a été déjà dit, elle est un lieu me semble-t-il de formation citoyenne, un lieu peut-être de revendication de politique d'équipement, de politique d'animation sur des territoires donnés dans un contexte où ces territoires-là sont en plines mutations donc l'association doit aussi « muter » ou s'adapter parce que sinon le décalage reste difficile à vivre.

L'association doit s'adapter et être un lieu de réflexion et de formation des dirigeants, des citoyens qui y vivent pour qu'ils soient de véritables interlocuteurs, des élus locaux, etc.

C'est beaucoup d'ambition mais il me semble que les membres présents (fédérations affinitaires, FNOMS, etc.) dans les A.N.S. sont sur ce champ-là. C'est un champ à travailler ensemble même si c'est vraiment difficile, j'en suis conscient.

Christine BOTTIGLIONI, Service des Sports de Viry-Châtillon

C'est un témoignage puisqu'on est interpellé, sans être féministe, nous les femmes, sur le sport en France. Effectivement je suis née en 1969 et dans les années 79 -80 j'ai toujours suivi mon frère dans tous les sports qu'il faisait (tennis, judo). Il est parti vers le football donc j'ai bien voulu tenter ma chance et hélas là où j'habitais les filles ne pouvaient pas s'inscrire au football, ce qui fait que j'ai trouvé autre chose, la natation synchronisée, qui est à l'opposé, très féminin et je suis tombée sur : est-ce que c'est du sport ? Ou de l'art ? C'était encore autre chose. C'était très important pour moi de poursuivre une activité jusqu'en compétition et aujourd'hui ce n'est pas une revanche mais c'est un partage. Je fais des interventions dans un CREPS pour former les futurs maîtres nageurs (BESAN, Brevet d'Etat). La formation fait qu'ils sont obligés de passer par la natation synchronisée au début de leur formation. J'ai un plaisir de partage et je vois des garçons faire des ballets. Je pense que la mixité peut arriver. Aux Etats-Unis il y a des ballets mixtes et d'ailleurs la natation synchronisée qui était avant, natation scientifique ornementale, a démarré par les hommes. Je ne sais pas s'il y a un réel débat sport féminin - sport masculin. En tout cas, il y a peut être des transversalités et il y a des différences et il faut les accepter.

Yves BALOUP, FSGT

On est en train de faire l'analyse politique d'une pratique sociale en fait et il y a un volet qui devrait être accouplé, c'est le rapport à l'étude de la marchandisation. Quand est-ce que cela a commencé ? Par quelle impulsion politique est-elle venue sur le terrain social ? Il y aurait donc là je crois une étude intéressante parce que si je replonge à l'époque d'HERZOG, il n'y avait pas quand même un accord, un consensus derrière cette politique. Je me rappelle de ces batailles où justement ceux qui se préoccupaient du qualitatif questionnaient sur les budgets et les politiques d'investissement. Certes je vais manquer d'objectivité puisque j'étais du côté de ceux qui se battaient. En même temps je me suis battu à cette époque pour élever la qualité de la formation des maîtres et il n'y avait pas trop de moyen à ce niveau-là aussi. Je me suis battu aussi contre les comités et les centres d'animation sportive qui voulaient sortir l'aspect qualitatif à l'extérieur de l'école alors qu'on ne donnait pas les moyens d'augmenter la qualité du service public « éducation physique ». Donc il y a une trame qui continue encore aujourd'hui y compris avec des engagements de l'Etat sur le problème de la qualité de formation des maîtres, sur le nombre des maîtres, sur les horaires à enseigner pour tous. Et comme toujours, ceux qui se préoccupent de l'aspect émancipation, de l'aspect culture, de l'aspect éducation en dehors de l'école, se battent aussi pour les moyens.

Xavier ALLOUIS

Je peux répondre. Tout à l'heure en écoutant Monsieur Joël BALAVOINE et en prenant des notes, j'ai écrit « clivage idéologique ». Fondamentalement, il y a des clivages idéologiques. Je pense que vous le reconnaissez vous-mêmes. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure quand je disais : « attention à ne pas créer une religion laïque du sport ». Je crois que vous restez vous. Je vais vous le dire comme je le pense, vous n'arrivez pas à sortir du schéma de pensée que vous cherchez à appliquer en portant des réalités qui ont profondément évolué depuis des décennies et c'est pour cela que vous ressassez une histoire.

Il y a un schéma mental, il y a une façon de penser, de concevoir le sport. Il faut aussi à un moment donné à mon avis sortir un peu, aller voir les réalités. Les réalités ce sont

celles de l'évolution de la société. Est-ce qu'un groupe de pensées peut durablement et pendant des décennies s'élever contre une réalité qui est celle de l'évolution sociale générale (qui n'est pas celle du capitalisme). Le système soviétique sportif a été beaucoup plus inégalitaire, beaucoup plus élitiste, avec beaucoup plus de dopants et de dopeurs, etc. que le système français. Ce n'est pas forcément et ce n'est pas seulement une question d'économie et de rapport au capitalisme.

Maintenant la marchandisation du sport, elle, est venue parce qu'il y avait un marché tout simplement. On est dans une société libre et on ne peut pas interdire à quelqu'un de proposer à la vente quelque chose et on ne peut pas interdire à quelqu'un d'acheter cette chose à la vente, c'est tout. Donc l'offre commerciale de pratique est un complément à l'offre du service public de pratique et elle participe quelque part d'une certaine manière aux sports pour tous même si elle ne fait, encore une fois, que favoriser le développement de pratique sportive de ceux qui ont les moyens. Je ne pensais pas que l'on aborderait ces questions donc mon propos n'est peut être pas trop structuré mais je pense qu'il faut essayer de se projeter davantage dans l'avenir ; lire l'histoire c'est très intéressant parce que cela permet, et je le pense vraiment, de mettre les choses d'aujourd'hui en perspective et de mieux les comprendre. Mais rappeler l'histoire cela ne doit pas être simplement une sorte d'invocations d'une période où les choses étaient mieux. L'histoire est faite pour comprendre le présent et pour préparer l'avenir. Je pense que parfois certaines réactions ne sont pas là pour préparer l'avenir.

Yves BALOUP

Je tiens à dire que je témoignais d'un combat. Mon combat aujourd'hui se situe du lundi au dimanche soir dans un grand ensemble d'habitat avec dix ans de recherche sur ce domaine-là et qui donne effectivement une mobilisation concrète de jeunes précaires, etc. qui sont dans ce lien social pour venir faire de l'activité. Si je n'ai pas les pieds dans la réalité, je ne sais pas où je suis ! Parce que j'ai commencé d'abord à mettre les pieds dans la réalité avant de la penser, ce n'est pas pareil. Donc je parle au nom de cela aujourd'hui, au nom de cette société qui demeure et qui maintient les jeunes dans l'exclusion et qui fait que les politiques d'Etat essayent d'intervenir là-dedans, elles délèguent, elles culpabilisent parce que les résultats n'avancent pas. Elles mettent en place des médiations sociales et en grand renfort de financement des politiques, de contrats-villes, de politique de la ville, plus que la Jeunesse et des Sports parce qu'elle n'y arrive pas, elle. Je suis dans des réalités sociales et non pas idéologiques ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas une nouvelle idéologie qui va émerger, c'est cela le problème.

Alain BECKER, SNEP

L'idéologie c'est toujours celle des autres, l'archaïsme aussi. Personne n'est exempt dans ce truc-là, il faut se méfier.

Xavier ALLOUIS

Tout le monde est porteur d'idéologie. Tout propos est idéologique. Celui que j'ai tenu est purement idéologique. J'ai bien dit ce sont des clivages idéologiques. Pour qu'il y ait clivage il faut qu'il y ait deux idéologie sinon il n'y a pas de clivage.

Alain BECKER, SNEP

Je voudrais revenir sur la question de l'analyse de la situation puisque je voudrais faire une comparaison avec la question de l'école. Depuis un certain nombre d'année il y a eu une massification et une véritable démocratisation de l'école, c'est incontestable. Elle a eu un

effet expansif très important entre 1985 et 1995. Depuis 1995 on dit que l'école peine et elle butte effectivement sur une part de difficulté scolaire que l'on n'arrive pas aujourd'hui à résoudre. Il est incontestable que la situation de l'école en 2004 n'a rien à voir avec la situation scolaire en 1970. La question de l'égalité scolaire et la discrimination scolaire ne se pose pas dans les mêmes termes aujourd'hui qu'elle se posait en 1970. Il demeure pour autant qu'on est confronté en milieu scolaire aujourd'hui à un vrai problème de démocratisation dans un contexte nouveau avec des problèmes différents et des difficultés tout à fait nouvelles.

Donc il n'est pas normal à un moment donné que, n'étant pas nostalgique et ne répétant pas l'histoire, on accepte malgré tout de considérer qu'aujourd'hui il demeure, malgré les évolutions incontestables, des phénomènes lourds et qui s'accroissent dans le sens où la part, de ceux qui continuent à progresser dans la société par rapport à ceux qui stagnent ou qui régressent, est dramatique. Aujourd'hui qu'il s'agisse des questions scolaires ou de la question de l'accès à la culture, on a une population qui est en errance quelque part. Donc je crois qu'il ne s'agit pas de plaquer des histoires ou des modèles passés sur des réalités d'aujourd'hui mais d'accepter d'analyser sérieusement le réel d'aujourd'hui pour tenter d'en trouver les solutions. Je crois que les A.N.S. ont intérêt, non pas d'être un ensemble de nostalgiques et de frustrés, mais un ensemble de gens avec des expériences extrêmement différentes qui viennent ici pour se frotter et voir un petit peu ce que l'on peut imaginer de nouveau pour résoudre les problèmes qui sont posés, pas des problèmes à priori d'ordre uniquement idéologique mais des problèmes sociaux bien réels. Je crois qu'aujourd'hui si on doit avancer, il me semble que l'on n'a pas intérêt non plus à escamoter le réel.

Yvon ADAM, ex-professeur d'éducation physique

Je représente un parti politique (commission nationale du PCF) et m'interroge donc sur les rapports de sport et société et je suis tenté de dire que le sport ne tire sa signification que de la société dans laquelle il évolue et que c'est un peu vite de dire que la marchandisation peut être édulcorée.

Aujourd'hui le sport est un moyen de maltraitance. Je peux dire comme ça : « le sport ce n'est pas la santé », « le sport ce n'est pas la maîtrise de lui par l'enfant » cela peut-être la violence. « Le sport ce n'est pas la lutte contre la xénophobie » cela peut être le contraire. Ce n'est pas la lutte contre le racisme cela peut-être le contraire disait la presse cette semaine. Donc le sport peut être le pire et le meilleur comme disait Pierre DE COUBERTIN : « il dépendra de la façon dont on l'aiguillera » et Maurice BAQUET ajoutait en 1950, il était Directeur adjoint de l'INSEP : « le sport a des vertus mais des vertus qui s'enseignent ». Or aujourd'hui nous sommes devant la nécessité d'un regard neuf sur ce qui se passe et sans tomber dans des excès ou dans d'autres. Je fais partie des 70 % des français qui sont pour que la France ait les Jeux Olympiques mais je ne le fais pas sans réserve et je n'ai jamais pensé, d'abord comme professeur, comme formateur d'éducation du corps, que le sport était porteur de vertu en lui-même. Il peut même être le porteur de l'inverse de ce que l'on recherche. Je vous renvoie à des appréciations communiquées par Monsieur Axel KAHN (scientifique) sur le fait que le progrès scientifique, le progrès médical, le progrès sportif n'est pas porteur en lui-même d'un progrès pour la société ; cela peut être l'inverse.

Ce qui veut dire que les hommes politiques ne peuvent pas se taire et, s'ils le font, ils laissent l'invasion massive du sport par les financiers qui ont bien compris. C'est sport et marchandise aujourd'hui et à n'importe quel prix. Alors est-ce que ces Assises auront un rôle cristallisateur, fédérateur ? Est-ce qu'elles sont productives d'un regard neuf et d'idées nouvelles qui permettraient d'amorcer les résistances contre les maltraitances

actuelles dont font l'objet les personnes qui pratiquent le sport, y compris les masses à la télévision (les personnes qui regardent dont je fais partie). Il y a vraiment à creuser et à ne pas rester dans la vieille légende du sport porteur de vertus.

Suzanne FORGET, Association Femmes Sport Mixité (Fémix's)

Je reviens un peu en arrière mais c'est quand même lié à l'avenir des A.N.S.

Je pense que le développement du sport pour les femmes passe d'une façon très importante par les femmes qui accèdent à des postes de responsabilité -je ne vais pas étaler ici des statistiques- mais vous savez très bien que le nombre de femmes qui accèdent à des responsabilités dans les fédérations, dans tous les mouvements sportifs est très minoritaire. Or ces femmes, quand elles sont à ces places de responsabilité, elles peuvent avoir une action efficace pour le développement des femmes et ma réflexion sur l'avenir des A.N.S. (ce n'est pas un jugement), c'est simplement un constat : sur 25 intervenants qui sont dans la liste des conférenciers et des animateurs, j'ai cherché il n'y avait pas un nom de femme. Je souhaiterais qu'à l'avenir d'abord, que Fémix's puisse s'inscrire dans le mouvement, et ensuite qu'au prochain A.N.S. il y ait des femmes qui interviennent.

Xavier ALLOUIS

Juste pour poursuivre, je crois que c'est un constat que la politique de l'Etat et des collectivités publiques fait défaut dans l'accès au sport pour tous. Ce que vous dites sur votre action dans les quartiers en est un bon exemple.

Aujourd'hui ma vie professionnelle n'a plus rien à voir avec le sport, je m'occupe d'une association qui est entièrement tournée vers l'urgence sociale et l'exclusion c'est-à-dire qu'en fait je ne travaille qu'avec des personnes qui sont totalement exclues de la société et ce n'est même pas la question de l'accès scolaire et à la culture, elles sont exclues de tout c'est-à-dire même exclues du logement. C'est l'exclusion la plus totale.

Je sais ce que c'est l'exclusion puisque c'est ma vie professionnelle à moi aussi. Mais ce que je voulais dire tout à l'heure par rapport à ce que les uns et les autres appelaient la marchandisation du sport, parce que vous voyez que de plus en plus on paye pour aller dans un club, etc. C'est que je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit la cause des carences des politiques publiques.

J'ai l'impression que les politiques publiques ne s'appuient pas forcément sur le fait qu'on va trouver du sport ailleurs, dans des structures commerciales. Elles ont une carence propre en matière d'accès aux sports. C'est ce que je pense, parce qu'effectivement ce n'est pas parce que un fils de riche va avoir un accès sportif payant, ce n'est pas parce qu'il y a ce fait qui un fait social et économique incontestable et contre lequel vous ne pouvez rien du tout (ce n'est pas la peine de rêver, vous le savez bien), mais cela n'est pas pour cette raison que la politique est défailante, à mon avis, cela est indépendant. C'est pourquoi, j'ai tendance à ne pas opposer l'un à l'autre mais à dire qu'il s'agit de la politique publique qui est défailante. Et nous avons dit que le sport, finalement, ce n'est pas parce que vous avez intégré vos jeunes dans une activité sportive qu'ils vont, finalement, s'en sortir dans la vie. C'est un combat, c'est vrai, mais le vrai combat c'est de leur donner une formation, un diplôme, de faire qu'ils accèdent, globalement, à la culture et qu'ils trouvent une place dans la société. Il est vrai que le sport peut aider certains mais le sport n'est pas, réellement, un facteur d'insertion dans notre société.

Il y a eu de nombreux débats pendant longtemps à savoir si le sport est un facteur d'insertion. C'est vrai qu'il l'est d'une certaine manière mais ce n'est pas la panacée et on sait tout de l'insertion des exclus, des jeunes qui vivent dans des familles d'exclus. Fondamentalement, je suis persuadé qu'il y a des clivages idéologiques quand nous appréhendons ces questions sportives, nous avons notre propre vision de la société. Ainsi

quand nous débattons sur le sport, qui est une matière tellement riche, qui touche à beaucoup de domaines, il y aura au moins deux personnes qui ne seront pas d'accord car il s'agit de leur propre vision de la société. Et cette divergence va forcément se retrouver sur leur vision du sport.

Joël BALAVOINE

Je me souviens quand j'étais jeune inspecteur, de débats passionnants (j'ai fait du syndicalisme aussi) que nous avions avec les syndicats d'enseignants d'éducation physique sur les politiques sportives.

A partir du moment où nous avons transféré l'éducation physique à l'Education Nationale, il y a eu confrontation. Et, aujourd'hui, je suis par ailleurs Président des pupilles de l'enseignement public mais à titre privé, le rôle de l'école est un sas central dans les difficultés que nous avons dans la société. C'est vrai qu'on apporte dans notre mouvement un soutien à l'école publique qui est aujourd'hui sommée de répondre à un certain nombre de difficultés sociales qu'elle doit gérer au quotidien et on pense que les moyens qui sont mis en œuvre pour l'aider actuellement, en tout cas, ceux qui sont annoncés, ne sont pas forcément les plus appropriés. Ceci étant dit, c'est vrai qu'en matière de sport pour tous il y a eu quand même une concurrence, il faut bien le reconnaître, il y a eu une concurrence parce que simplement les moyens qui ont été gérés à un moment donné ont été transportés d'un côté à l'autre. Cela a été très clair dans les années 70 avec la mise en place des Centres d'Animations Sportives par le Docteur HEYRAUD c'est-à-dire que l'on a pris des moyens sur l'enseignement de l'éducation physique à l'époque dans le second degré, pour créer des structures qui n'étaient pas des clubs mais qui étaient des structures extrascolaires. On vit quand même aussi là sur une espèce d'antagonisme en matière de politique. Il ne faut pas l'oublier. Cela appartient à l'histoire qu'on a connue et qui est relativement proche.

Quand je parle des politiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports, quelles sont les politiques les plus visibles dans la période la plus récente ? La politique la plus visible celle qui démarre dans les années 75 c'est la politique vers le sport de haut niveau c'est-à-dire que c'est la loi de 1975 qui fait apparaître cette notion. Il y a une accélération, à partir de 1975, fantastique du sport de haut niveau. Donc qui percute l'organisation du Ministère et qui devient presque prioritaire dans les politiques du Ministère. Il faut être objectif. J'étais Directeur de CREPS dans les années 80, on a remplacé la formation des professeurs adjoints d'éducation physique par les sections d'accès aux filières de sport de haut niveau. On avait là une politique nouvelle vers le sport de haut niveau qui devenait mobilisatrice de moyens et de ressources.

Deuxième politique mobilisatrice c'est celle de la professionnalisation, c'est-à-dire que ce Ministère est acteur d'une professionnalisation des cadres dans le domaine sportif. Il a estimé qu'il avait la possibilité de développer des emplois et les différents Ministres ont mis des moyens, de l'énergie, des politiques pour professionnaliser, former des cadres, installer une économie aidée parce que le mouvement associatif n'y arrive pas. C'est une économie aidée pour supporter cette professionnalisation. On a deux politiques constantes même avec l'alternance ministérielle.

Et puis il y a une troisième politique indirecte, c'est que l'Etat à un moment donné a dit : « moi, je donne des moyens aux fédérations ou aux organismes nationaux pour développer leurs propres projets politiques ». Cela veut dire qu'en matière d'action directe de l'Etat on a mis en place un dispositif, cette fois-ci indirect, qui arrive à donner des moyens budgétaires ou extrabudgétaires, voire des moyens humains lorsqu'il s'agit de cadres techniques, pour que des projets politiques explicites se développent dans les fédérations et les organismes

délégués. C'est un mouvement puissant. En gros, l'Etat ne prend plus la direction des politiques, il dit : « vous avez la responsabilité de définir vos propres projets et je vous donne les moyens à partir du moment où on vérifie ensemble ce qui correspond à un besoin, à un intérêt, etc. ». C'est le mécanisme qui est mis en œuvre actuellement.

Cela veut dire que l'on se retire en dehors de ce qui est apparent, le sport de haut niveau et la professionnalisation, de tout ce qui a fait l'histoire du Ministère puisqu'en fait aujourd'hui ce sont les collectivités locales qui ont la main. Le grand acteur du développement des politiques sportives ce sont les collectivités locales. L'Etat a très peu d'instruments, c'est fini les subventions, cela n'existe plus. On n'a plus la possibilité de guider les politiques d'aménagement des collectivités. Elles en sont totalement libres. Là où on peut intervenir c'est sur la formation des cadres effectivement, où là on a encore une référence à des qualifications professionnelles qui sont produites nationalement et qui ne sont d'ailleurs pas toujours harmonisées entre l'Université et le Ministère de la Jeunesse et des Sports mais c'est un autre sujet.

C'est aussi un sujet qui fait partie de l'héritage.

L'enjeu des politiques sportives aujourd'hui est à deux niveaux :

Il est dans les organismes, quasiment tous fédérés en France, organismes associatifs pour mettre en œuvre un projet politique qui est le leur, et puis au niveau des collectivités locales.

Le sujet c'est : est-ce qu'il y a une élaboration suffisamment explicite de ces projets ? Est-ce qu'il y a rencontre ? Est-ce qu'il y a délibération ? Est-ce qu'il y a une analyse partagée des besoins sociaux non plus abstraitement mais sur des territoires donnés (des bassins de vie, des lieux de vie) pour faire en sorte que tout cela puisse fonctionner ? Cela fonctionne mal, soyons clairs c'est-à-dire passer d'une intervention presque centralisée d'une fédération à une intervention délocalisée sur un territoire qui s'appuie sur le relais des associations, des comités départementaux, des comités régionaux, cela ne fonctionne pas bien. Je ne dis pas que c'est fait exprès. Je dis que cela ne fonctionne pas bien. Alors je ne réponds pas à la question, je donne un autre élément d'analyse aux questions qui se posent.

Et donc il y a manifestement un travail à faire dans la rencontre des projets politiques explicités entre ces fédérations qui ont des adhérents locaux et les collectivités locales aujourd'hui. Cela me paraît être un manque important alors que les collectivités locales sont « prisonnières » et « instrumentées ». Je ne suis pas élu local. Quelle est la marge de manœuvre au niveau d'une collectivité locale quand on est confronté à des demandes qui sont des demandes extraordinairement présentes, ciblées, spécialisées, toutes en même temps avec le même budget : l'entretien d'une collectivité moyenne (qui à affaire à une population suffisante), le besoin de subvenir à un club pré professionnel où il faut prendre en charge les rémunérations directes de l'encadrement technique si on veut se maintenir à un bon niveau de compétition et éventuellement les indemnités des salaires des joueurs ? Cela pèse considérablement d'autant plus que dans notre pays l'accès aux installations sportives est gratuit. C'est en fait la collectivité qui supporte sur son budget l'accès aux installations sportives pour ces pratiques qui ne sont pas des pratiques immédiatement réservées à la télévision mais il y en a. Je connais bien le hand-ball, j'ai joué au hand-ball pendant longtemps, je vois bien que derrière ce qui est maintenant la ligue professionnelle, il y a quand même une déclinaison d'équipes qui vit sur un régime où elle a besoin d'euros publics pour exister. Sinon elle n'existe pas. On a une demande extraordinairement repérée.

Il faut entretenir bien entendu les associations sportives locales dans leur rôle d'associations éducatives, d'associations ouvertes, d'associations de quartier, d'associations qui jouent un rôle, et là aussi, mise à disposition des installations, concurrence entre utilisation des installations et les demandes des utilisateurs avec les premières catégories. En même temps, prises en charge des besoins d'une éducation physique qui n'est pas pris en charge par l'Etat ni dans le premier degré, ni dans le second degré. En plus, arrive aujourd'hui le besoin de

trouver des lieux pour une pratique libre ou sauvage qui vient directement des jeunes qui savent parler aux élus directement. Maintenant il n'y a pas de problème pour demander des accès et en même temps faire la place à une pratique familiale, récréative dans des équipements sportifs qui ne sont pas conçus pour cela. Aujourd'hui, les élus locaux sont confrontés à la gestion de ce type de difficultés en direct et on a besoin de faire un travail d'explicitation des choix politiques qui doivent s'opérer pour que nos objectifs à nous d'un sport humaniste soient les objectifs pris en charge par la collectivité peut-être prioritairement par rapport à d'autre.

Intervention

Cela va reprendre un peu ce que dit Monsieur Joël BALAVOINE à l'instant. Je me rapproche aussi à ce que disait le copain du SNEP tout à l'heure sur la démocratisation scolaire, sur la comparaison qu'on faisait quelque part entre ces démocratisations scolaires d'un côté et du sport de l'autre. Il me semble que l'on était plus sur une massification que sur une véritable démocratisation. A savoir qu'on a massifié, on a accueilli mais on n'a pas nécessairement fait évoluer ni les contenus, ni les formes de pratiques, je parle des scolaires et du coup on est resté dans le monde scolaire sur le schéma de l'élitisme républicain et dans le champ de la démocratisation du sport on est resté aussi un petit peu sur le schéma du sport d'élite. On nous plaque en permanence l'image du champion, l'image de la compétition hiérarchisée, etc. et l'Etat et les collectivités locales sont très partie prenante de ces schémas. Elles nourrissent enfin ou elles « distribuent » leurs soutiens en fonction de la médaille, du titre, etc.

On est prisonnier de ce schéma très réducteur. Il me semble et on en est en quelque sorte responsable ou porteur pour demain, que nous avons à intégrer dans cette démocratisation réelle du sport, l'évolution des publics et de leurs attentes et contribuer à donner aux sports pour toutes ses lettres de noblesse et une véritable prise en compte de ce sport-là dans une autre définition par les collectivités locales et par l'Etat ; vous disiez à l'instant Monsieur Joël BALAVOINE fédérations et associations sportives pour tous ou fédérations affinitaires, oui, nous avons un rôle considérable à jouer au niveau du local pour intervenir dans une concertation autour des politiques territoriales, sportives et culturelles.

Jean LAFONTAN

Je voudrais intervenir sur la question « sport pour tous » du point de vue du contenu de ce qui est proposé aux jeunes. Il peut y avoir des formes de discriminations aussi qui ne portent pas sur l'accès mais sur le contenu qui est proposé.

Hier, j'ai entendu dans l'intervention liminaire du Directeur Régional de cette région qu'il mettait en garde sur la tentative fréquente d'instrumenter les pratiques sportives pour des politiques.

Quelqu'un tout à l'heure a dit : « donnons au sport ce qu'il peut faire et pas plus » Mais il peut déjà faire beaucoup et je voudrais revenir là-dessus, parce qu'il me semble que je me mettrais peut-être un peu en désaccord par rapport à ce qu'ont dit certaines personnes tout à l'heure. Que le sport soit un phénomène culturel global, incontestablement non. On a du mal à trouver les bons mots aujourd'hui pour prouver les choses.

On parle toujours du sport en général et je trouve qu'on ne sait plus de quoi on parle et finalement parfois on ne se comprend pas et parfois on se heurte parce que tout simplement derrière les mots chacun projette des orientations tout à fait différentes. On a vraiment dans ce domaine, besoin aujourd'hui de se redonner des outillages pour organiser la discussion et faire en sorte qu'on lève des obstacles pour la compréhension.

La conviction que l'on a au SNEP c'est que ce n'est pas gagné en éducation physique et sportive, c'est que les activités physiques et sportives que je distinguerai volontairement du

concept de sport, constituent un patrimoine culturel d'une extrême richesse, sédimenté, accumulé par le temps et de ce point de vue-là je pense que les activités physiques et sportives sont porteuses de valeurs. Il suffit de rentrer dans les règlements, dans les codes, pour voir qu'il y a des choses qui sont là pour être transmises et qu'elles sont chargées de sens et de valeurs. Autre chose est le jeu de ces activités dans le champ social, où là elles sont livrées aux contradictions de la société actuelle et où elles peuvent effectivement à tout moment être dirigées. C'est-à-dire qu'un match de basket peut devenir un pugilat et quand on regarde le règlement du basket, on voit bien que le pugilat n'est pas inscrit dans le règlement, donc cela veut dire que ceux qui ont pensé à amender le basket l'ont pensé quand même en des termes éducatifs. Je trouve qu'assimiler des activités dans ce qu'elles ont de transmission d'un patrimoine, avec des valeurs, au phénomène aujourd'hui du sport globalement comme cela, sans préciser, nous amène me semble-t-il, à des non compréhensions et moi je veux plaider ici pour dire que vis-à-vis des activités physiques dans leurs diversités, allons voir un petit peu ce qu'elles nous proposent. Elles nous proposent des choses extraordinaires.

Je conclurai là-dessus. On a trop souvent tendance à banaliser ce qu'elles proposent ; par exemple quand on propose à un enfant d'opérer un salto avant, c'est banal. Mais quand on s'imagine ce que cela demande du point de vue de l'écart entre son activité physique quotidienne et un salto avant, on le conduit à la réussite dans un domaine extraordinaire. On a tendance, nous, parce que l'on est expert dans ce domaine-là parfois à déconsidérer la valeur humaine qui est inscrite dans ses activités-là. Je pense que l'éducation physique, elle a aussi intérêt à se prendre très au sérieux et elle-même à refuser de se laisser entraîner dans une vision instrumentale des activités physiques et sportives pour des buts éducatifs pas toujours très clairs.

Marc GUERIN, Médecin du sport à Nanterre, OMEPS de Nanterre

Juste sur les problématiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports et donc les moyens donnés aux fédérations.

Ces moyens donnés aux fédérations sont des moyens humains, des moyens matériels, des moyens réglementaires et il y a une dictature réglementaire des fédérations sur, par exemple, la taille des vestiaires. On agrée ou on n'agrée pas un équipement. Alors finalement, c'est encore les collectivités locales qui doivent réaliser le vestiaire qui doit faire 17 m 90 plutôt que 18 mètres sinon l'équipement n'est pas validé pour les matchs. Il faut changer un parquet parce qu'il n'est pas flottant, mais quand on sait le prix du mètre carré de parquet flottant c'est assez hors de prix et ainsi de suite. Donc là il y a une dictature des fédérations sur le respect des moyens de réalisation des règles du jeu qui finit par être déraisonnable.

On sait bien que le rêve n'a pas de prix, donc on a conclu le grand stade de France à la dernière minute négocié avec des personnes qui sont « archi-musclées » pour ce qui est de négocier, ce qui fait que la concession du grand stade de France a été octroyée. Heureusement il y avait quelqu'un dans la bataille qui s'appelle Monsieur BRAOUZEC qui a un peu défendu sa ville, qui a réussi à obtenir un maximum d'équipement, mais enfin on a une concession avec le grand stade de France qui oblige par exemple, à avoir une équipe résidente. Comme il n'y en a pas, on envoie, 140 millions d'euros par an du budget des sports ou peut-être plus à la société de gestion du stade de France qui appartient à Bouygues.

Ces 140 millions ils font défaut ailleurs bien évidemment. Quand on regarde comment cela se passe au niveau de l'argent, on sait bien que le nerf de la guerre c'est l'argent. Je ne connais pas le budget exact du Paris Saint-Germain ? Mais on connaît tous la phrase : « pour le prix qu'ils sont payés ils pourraient quand même gagner des matchs ». Sauf que quand ils jouent contre des professionnels, c'est pareil de l'autre côté. Donc ils sont tous très bien payés, merci pour eux, c'est 70 % de l'argent qui s'en va dans des salaires absolument délirants et on nous explique qu'il faudrait les exemptés d'impôts parce que sinon on ne peut pas lutter au niveau européen.

On nous a dit tout à l'heure : « Attention ! On va vers de graves désillusions si on ne se prépare pas à ce qui nous attend au niveau européen ». D'où vient l'argent des salaires de ces joueurs ? Alors je vous rassure les subventions que l'on donne aux clubs professionnels ce sont des subventions qui doivent être normalement consacrées à la formation, c'est une petite réserve que l'on a mis pour quand même ne pas utiliser les fonds publics. Cela dit tout de suite un bémol pour dire que grosso modo les joueurs professionnels, à part une très petite élite qui ponctionne la crème de la crème, vivent très modestement leur sport. Cela reste très modeste. Ces 67 milliards d'anciens francs du P.S.G., cet argent il vient d'où ? Ils viennent de trois sources :

- le sponsoring pour un peu,
- les entrées pour pas mal,
- et les droits téléés, et là on a dit des chiffres tout à l'heure en séance plénière qui étaient très importants.

Je rappelle qu'il serait intéressant par exemple et qui n'aurait rien d'anormal de prélever sur ces droits téléés une taxe pour justement alimenter le fonctionnement du sport pour tous, vu que les sommes sont délirantes.

Dernier point et dernière solution. Je fais partie comme Yvon des 70 % de français qui aimeraient bien avoir les Jeux, mais pas pour les Jeux. Au fond du cœur, j'aimerais que les Jeux soient systématiquement donnés pendant cinquante ans à des pays en voie de développement selon certains critères et que l'argent des candidatures (absolument énorme) et cela fait deux fois qu'on fait acte de candidature donc on a déjà dépensé je crois 160 millions pour la candidature (2 fois 80 millions) peut-être mes chiffres sont faux mais peu importe c'est de cet ordre là, et bien si cet argent on l'avait donné (il y a 10 ou 12 candidatures à chaque fois) à des pays en voie de développement au lieu de faire acte de candidature, on les équiperait largement ! La région de Dakar aurait de quoi se payer des canalisations, elle aurait de quoi se payer des réseaux, elle aurait de quoi faire le tout-à-l'égout, elle aurait de quoi s'équiper, elle aurait de quoi avoir un téléphone qui fonctionne, etc. Mais puisqu'on peut les prendre pour Paris cela peut être intéressant à condition de donner un contenu à ces Jeux et un contenu en terme social, en terme de solidarité, etc.

Pour conclure, je pense que c'est l'objet des A.N.S. c'est de reprendre dans une ambiance qui n'est pas ni blanche, ni noire, ni verte, ni jaune, avec des évolutions de l'histoire, avec des convictions, avec des positionnements des uns et des autres, c'est de reprendre des événements qui arrivent, d'y réfléchir. C'est très riche parce que tout ce qui est échangé nous permet d'allumer des petites lumières et de se dire : « tiens on va avoir à affronter ceci ou cela » et d'essayer d'envisager comment peut-on par rapport à cette réalité, par rapport à ces choses très concrètes qui se préparent et qui sont décidées et qu'on espère qui se réaliseront comment peut-on arriver à en faire quelque chose qui soit aussi en faveur du sport pour tous, en faveur du sport éducatif, en faveur des valeurs que l'on aimerait voir portées par le sport ?

Jean-Yves COSNIER, Conseiller Technique National de la FNOMS

J'ai apprécié le retour historique proposé par Monsieur BALAVOINE parce que si à un moment donné on veut savoir où l'on va, il faut regarder d'où l'on vient et dans la rétrospective on a vu qu'à chaque fois qu'il y a eu des évolutions, c'est parce qu'il y a eu un projet politique, donc on en est là. Le jour où on réussira à avoir un projet politique autour du sport qui regroupe à la fois les personnes de tendance totalement différente y compris dans la partition classique de l'équilibre politique de France et bien on pourra avancer. Alors je me pose la question par rapport à toutes les interventions différentes de savoir si on n'a pas un point commun par rapport à la dimension sociale et éducative qui serait une politique choisie par le

Ministère. Cette dimension éducative et sociale, on arriverait à la faire partager y compris à la haute compétition alors peut être que le professionnalisme partirait sur d'autres bases.

Bruno CREMONESI, professeur d'E.P.S.

C'est par rapport un peu à l'idée que l'on aurait gagné la bataille du sport pour tous. Cela a été évoqué à plusieurs reprises mais je ne veux pas faire le pessimiste de service en cette fin de discussion pourtant je crois qu'il faut y regarder d'un peu plus près du point de vue de la démocratisation des activités physiques et sportives en général (aide à l'accès aux femmes, aide à l'accès aux plus exclus). Je ne sais pas si on a réellement gagné la bataille mais aujourd'hui un certain nombre d'éléments nous laisse entendre qu'il faut qu'on ne baisse pas la garde du point de vue du mouvement sportif en général sur cette question-là.

Je reprendrai une question que j'aime bien: « mais finalement à quelles conditions on peut arriver à avoir tous les sports pour tous ? ». Je pense que c'est entre autre dans l'adaptation des règlements et des compétitions sportives, il me semble que c'est une des conditions qui peut permettre à des individus qui sont éloignés de la pratique sportive de s'en rapprocher en modifiant ces règlements et ces formes de compétitions sportives. Je trouve qu'aujourd'hui il y a peu de fédérations et peu de modes d'organisations de compétitions qui adaptent les formes de règlements sportifs et les formes de compétitions sportives. On est quand même pour beaucoup dans une copie quasiment conforme des modèles dominants que par ailleurs on critique. Donc comment on peut, alors que la loi nous le permet aujourd'hui, modifier, transformer ces règlements sportifs. Alors ici ou là, cela commence à émerger mais ce n'est quand même pas un mouvement de masse.

Au sujet de la perspective historique : je trouve qu'il est intéressant de s'en saisir. Je crois que si on ne permet pas à toute une classe d'âge de pouvoir se confronter à une éducation physique et sportive obligatoire telle que les nouveaux textes la définissent, on a vraiment de graves problèmes à affronter parce que je vois mal comment les individus vont pouvoir effectuer un certain nombre de choix sans avoir eu une éducation importante en milieu scolaire. Notre combat à nous vers le sport pour tous, je crois qu'il ne faut pas le dissocier du fait que l'éducation physique est obligatoire à l'école et qu'on a tout intérêt à justement amorcer et faire mouvement pour qu'il reste obligatoire dans le cadre scolaire pour que cette idée qui nous a fédérés sur laquelle les A.N.S. semblent vraiment en accord, puisse continuer à être un cheval de bataille et qu'on puisse continuer à œuvrer dans ce sens-là ; sinon on a de très gros soucis à se faire.

Xavier ALLOUIS

J'ai été payé, enfin pas du tout d'ailleurs, pour venir porter la contradiction. A propos de ce que Monsieur GUERIN de l'OMEPS a dit au sujet du stade de France, c'est vrai qu'il y a un scandale total, c'est dire que c'est entre les élections législatives perdues et la fin du Ministère BALLADUR que Monsieur BALLADUR s'est empressé de signer la convention avec le stade de France.

Ce sont sur les conditions, les termes de la convention qui notamment prévoyait un subventionnement au cas où il n'y aurait pas de club résident ; de toute façon finalement cela a bien arrangé le stade de France qu'il n'y ait pas de club résident parce qu'il touchait la subvention et pendant ce temps-là il pouvait faire autre chose.

C'est un fait aussi que, parce que le stade est privatisé, il permettra, quand cette subvention publique éhontée sera finie de lui être versée, de ne plus avoir recours au financement public. Or si cela avait été un stade public il y a tout à parier pour que l'argent public ait continué à financer un déficit qui se serait installé parce que ce n'est pas des modes de gestion privée, très durement capitaliste, qui sont installés dans ce stade et qui font qu'un

jour il pourra continuer à exister sans qu'il y ait d'apport d'argent public. C'est une parenthèse en passant. C'est une réalité économique.

Marc GUERIN, Médecin du sport à Nanterre, OMEPS de Nanterre

Je dis simplement qu'on ne peut pas refuser au football la construction d'un stade quel qu'en soit le coût, quelles qu'en soient les conditions. On ne dit pas non au football même s'il y a une dictature du football. L'analyse que vous venez de faire sur le financement, etc., c'est encore une autre question et l'avis sur l'utilisation des fonds publics, cela reste à démontrer. Vous parlez par affirmation non démontrée. Moi je dis : « les chiffres que je donne je n'en suis pas sûr, ce que j'avance c'est sur le mécanisme ».

Xavier ALLOUIS

Je crois que depuis le début tout le monde parle par affirmation non démontrée, ce sont les opinions.

Marc GUERIN, Médecin du sport à Nanterre, OMEPS de Nanterre

Vous parlez pour moi ?

Xavier ALLOUIS

C'est que je n'ai pas compris ce que vous aviez dit.

En ce qui concerne le financement du PSG, j'affirme que si le stade de France avait été construit sur fond public avec une gestion publique ce serait un gouffre financier pour l'argent public et qui ne l'est pas parce que c'est un stade privé et cela je l'affirme effectivement. En ce qui concerne les droits téléés, le PSG c'est vrai qu'il a des subventions mais massivement ce sont les droits téléés. Maintenant les collectivités locales, quand même, sont moins rackettées qu'elles l'étaient avant par les clubs professionnels. Quant au tiers-monde, plutôt que de faire les Jeux Olympiques... C'est une autre question.

Marc GUERIN, Médecin du sport à Nanterre, OMEPS de Nanterre

Est-ce que vous êtes d'accord pour un prélèvement sur les droits téléé ?

Xavier ALLOUIS

Premièrement : Marie-George BUFFET l'a installé, l'a créé. Il existe. Vous ne le saviez pas ? Il y a un fond, il y a un prélèvement qui existe depuis plusieurs années.

Marc GUERIN, Médecin du sport à Nanterre, OMEPS de Nanterre

Il vient d'être réduit.

Xavier ALLOUIS

Il vient d'être réduit, cela je l'ignorais. C'est normal, c'est politique ! Quant à votre exemple sur le tiers-monde, si on faisait cela pour aider le tiers-monde, si vous consacrez 20 % de votre salaire personnel à aider le tiers-monde, le tiers-monde se portera mieux et aussi, si on ne construisait pas des autoroutes et si on ne construisait pas des hôpitaux ultramodernes et si on n'avait pas la sécurité sociale qu'on a en France, on pourrait consacrer tout cet argent à aider le tiers-monde et je pense que cela c'est notre égoïsme à

nous. La société française est comme toutes les sociétés développées d'un égoïsme total à l'égard des sociétés du tiers-monde. Il n'y a pas plus de raison qu'on n'organise pas les Jeux Olympiques plutôt qu'on ne poursuive pas la recherche médicale qui bénéficie essentiellement aux populations françaises qui ont une espérance de vie. Est-ce que vous êtes prêts à laisser votre espérance de vie pour en donner un peu plus aux africains ? Là je pense que la question que vous posez est intéressante mais elle dépasse très largement le sport.

Et puis j'en finis avec Monsieur et là je crois qu'il a entièrement raison. C'est qu'il y a une richesse culturelle notamment dans l'E.P.S. qui n'est pas assez mise en valeur et j'en suis absolument convaincu. Je partage totalement votre opinion sur ce que vous disiez tout à l'heure simplement, il faut la positiver. J'ai un peu l'impression aussi que dans ce genre de débat en fait c'est comme si c'était une citadelle assiégée, c'est-à-dire que l'on a l'impression qu'on voit des ennemis partout et qu'en fait la véritable force qu'on a par exemple dans toute une culture qui a été développée dans le passé et qui continue à vivre. J'ai des enfants scolarisés et je m'intéresse à ce qu'ils font en E.P.S. et je vois que cela a beaucoup évolué par rapport à ce qu'on m'a fait faire quand j'étais enfant et quand j'avais leur âge et j'approuve totalement toutes les nouvelles réflexions, toutes les nouvelles pratiques qui sont développées dans le milieu de l'E.P.S.

Donc je dis « positivons tous ces acquis qui sont des sortes de réflexions, de débats, de recherches des uns et des autres, d'innovation à porter, etc » et trouvons dans la force qu'il y a à l'intérieur d'un mouvement comme celui-là et essayons de trouver le maximum de force pour avancer et plutôt de se sentir comme une citadelle assiégée parce que cela paraît incompatible avec je ne sais quelle autre manifestation du sport (la marchandisation ou le développement du sport professionnel). Qu'est-ce que cela gêne si les valeurs même et les pratiques qui sont développées au sein de l'E.P.S sont fondamentalement bonnes, profitables pour les enfants, etc ? Pourquoi être jaloux des autres ? Alors que l'on peut exprimer soi-même sa force par ses propres valeurs. C'est tout.

Joël BALAVOINE

Deux aspects me préoccupent dans les évolutions en cours.

Premier aspect : c'est qu'en matière de financement et en matière de financement public en particulier et privé, on voit bien qu'aujourd'hui il y a une segmentation des économies du sport. Il y a une économie publique - la nôtre - et une économie privée - que l'on finance quelque fois. Il y a une aptitude, et sans doute parce que l'on n'a pas développé les compétences, les instruments, à transférer les profits et recevoir la mutualisation des pertes. C'est quand même un sujet politique qui demande à ce qu'on y regarde de plus près.

Deuxième aspect : le contrôle démocratique. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on a quand même un fonctionnement démocratique imparfait de notre société sportive et un idéal de fonctionnement démocratique. Il est fort, il est utile pour nous, pour notre société globale et ce fonctionnement démocratique n'est pas celui du sport dans sa totalité. Aujourd'hui, un certain nombre de ruptures définitives s'installent entre ce type de fonctionnement et un fonctionnement maîtrisé par d'autres puissances et d'autres pouvoirs ; là aussi c'est un sujet politique. Notamment lorsqu'un certain nombre de grands événements internationaux concernent les citoyens que nous sommes.

Troisième aspect : je pense effectivement que nous sous-valorisons notre aptitude à innover, à expérimenter, à créer les conditions d'un développement personnel et collectif à travers les activités physiques et sportives. On le fait mieux. J'ai été Directeur de la Jeunesse dans le secteur de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. On le fait moins bien dans le secteur des activités physiques et sportives et cela c'est pourtant essentiel : les démarches, les conditions qui permettent aux jeunes d'accéder réellement à des responsabilités sans se faire d'illusion sur les transferts comme on l'a imaginé à un moment donné. Le sport n'est pas capable de

régler des violences qui ont d'autres raisons. On a à progresser collectivement ensemble, là-dessus, et à mon avis c'est un point utile également de confrontation. J'étais dans le Nord - Pas de Calais confronté à une expérience qui avait été menée à l'époque des jeunes pilotes à la Fédération Française de Tennis de Table, cela remonte à vingt ou trente ans. J'ai été très intéressé dernièrement par tout le travail que faisait l'UNSS autour de l'accès aux responsabilités des jeunes, l'auto-arbitrage, cette espèce de co-éducation qui se mettait en place. Tout cela c'est une richesse actuelle ce n'est pas simplement un patrimoine. Il faut communiquer dessus et il faut dire pourquoi ce que nous faisons est utile à l'éducation en général parce que nous avons cette capacité d'innovation et d'expérimentation sans doute sous-estimée, à nos propres yeux.

Les A.N.S sont un lieu de débat rare sur les questions des activités physiques et sportives dans notre pays. Je n'entends pas cela au niveau des fédérations dirigeantes, c'est-à-dire qu'on a d'autres types de préoccupations beaucoup plus gestionnaires, utiles mais il faut maintenir ce lieu quitte à accepter des confrontations et du débat.

ATELIER N° 10

Le sport pour tous aujourd'hui : qu'est-ce que c'est ?

Animateurs : Jean-Pierre MERCADER (FFEPMM)
Arnaud JEAN (UFOLEP)

45 participants

Tentative de définition du concept « sport pour tous » par l'assemblée.

C'est une visée, un enjeu et pas une réalité. C'est une expérience très utilisée mais qui n'a pas réussi à faire un consensus par sa définition, chacun apportant sa vision.

Le sport pour tous est la mise en œuvre d'une éducation populaire (utilisé par trois personnes). Le sport pour tous est une mesure d'intérêt général, voire une mission de service public indissociable du monde de l'éducation.

Le sport pour tous essaie de résoudre les problèmes d'accessibilité aux pratiques.

La pratique sportive est conduite par différents facteurs comme l'âge, le sexe, le capital, la culture. Le rôle du sport pour tous devrait tendre à effacer ces différences. A cette occasion, différents témoignages sont apportés sur la prise en compte particulière des publics : pratique sportive des handicapés, des bébés nageurs, des enfants de maternelle, du sport en entreprise, de la pratique des femmes. Le rôle de l'école et du système éducatif a été jugé essentiel à ces approches.

L'accueil et la prise en compte des problèmes posent la question de la formation des cadres. Il est sorti le diplôme du MJSVA pour répondre à cette problématique, le BPJ activités Physiques pour tous et d'autres expériences fédérales.

Des pistes sont apportées.

- Mettre en œuvre des partenaires afin d'assurer une complémentarité du sport pour tous (fédérations / collectivités, fédérations multisports / fédérations délégataires)
- Nécessité d'une reprise institutionnelle pour éviter l'intervention du secteur marchand
- Favoriser les conditions d'accueil pour les structures mettant en œuvre le sport pour tous (mise à disposition du matériel, de l'installation, aides et soutien)
- Les repères doivent être en accord avec les besoins d'expériences dans chaque territoire et à chaque échelon
- L'Europe est aussi un échelon important dans cette prise en compte.

ATELIER N° 11

Tous les champs de pratique relèvent-ils du service public ?

Animateurs : Laurence BRIEN (UFOLEP) - Bernard JACQUOT (UCPA)

Rapporteur : Bernard JACQUOT (UCPA)

60 participants

Repères pour cadrer les échanges :

- les « champs de pratique » peuvent correspondre aux demandes sportives diverses et variées : ESP, sport nature, sport loisirs, sport tourisme, sport éducatif, sport social, sport business, etc., et à leurs publics respectifs ;
- le service public peut quant à lui correspondre à l'offre sportive des différentes collectivités territoriales, visant à satisfaire les besoins de leurs usagers, et à répondre à des axes politiques ;
- pour cela la collectivité dispose de diverses formes d'organisation : régie directe, délégation ; permettant la couverture des coûts du service par divers moyens : impôts, redevance, prix ;
- les débats et témoignages doivent donc permettre d'éclairer ces notions ainsi que l'adéquation de l'offre ainsi faite avec les demandes identifiées.

Éléments de débats et témoignages :

1. concernant la notion de service public

- le service public sportif est une construction bien française ;
- le service public doit offrir la garantie d'un égal accès à tous les usagers, à des services pour tous ; ou encore à aider certaines catégories défavorisées ; il doit viser l'égalité de tous dans la satisfaction des besoins fondamentaux ;
- aujourd'hui, le service public n'est plus servi uniquement par l'Etat, il concerne toutes les collectivités territoriales ;
- dans tous les cas, la volonté et le projet politique sont indispensables pour définir le service public - ou les services publics - adapté(s) à la collectivité ;
- l'Etat, en se recentrant sur les missions et objectifs qu'il s'est donnés, se désengage progressivement du financement de l'action quotidienne ; les collectivités locales et territoriales doivent alors se substituer à lui, trouver de nouvelles recettes, augmenter les impôts, ce qui remet en cause l'égalité des citoyens français devant le service fourni et devant la charge fiscale ; les communes ont ainsi progressivement pris une part primordiale dans le financement global du sport ;

- cette question de l'égalité ne doit plus être vue uniquement au sein du territoire français, mais aussi au sein de l'espace européen ! il s'agit donc désormais d'imaginer les conditions de l'égalité républicaine, au terme d'une double vigilance intégrant les perspectives de la construction européenne et celles de la décentralisation française ;
- l'étendue des services publics dépendant essentiellement des impôts locaux mobilisés par la collectivité - lesquels sont très inégaux en France -, il apparaît nécessaire de maintenir une cohérence entre tous ces niveaux de politiques de service public, si l'on veut réduire les inégalités entre citoyens, et tendre vers plus d'équité ; pour cela :
 - o les lois de décentralisation doivent veiller à cette cohérence ; et les lois de décentralisation, pourront-elles enfin prendre en compte le sport ?
 - o peut-on introduire des péréquations entre collectivités territoriales ?
- face à l'inégalité des richesses des communes, le service public doit-il garantir l'égalité ou l'équité ? le désengagement de l'Etat est criminel ! il ne doit pas favoriser les divergences destructrices, mais les convergences prospectives !

2. concernant les champs de pratique

- tous les champs de pratique peuvent être, concernés par les services publics mis en œuvre par les collectivités, hormis ceux pris en compte par le secteur marchand, lorsqu'ils concernent des publics solvables ;
- l'EPS au primaire et au secondaire, constitue un champ privilégié du service public, mais qui voit l'intervention croissante des collectivités territoriales et de nombreux intervenants ;
- tous ces champs de pratique ne relèvent pas forcément d'un financement public exclusif ;
- le service public s'attachera notamment à soutenir les pratiques émergentes, à accompagner les publics inorganisés, les publics défavorisés et les associations organisées capables de mettre en œuvre le service public dans l'intérêt général ;
- les débats restent centrés sur les champs des pratiques sportives, bien que d'autres domaines - comme la recherche par exemple - ressortent aussi du service public.

3. concernant la mise en œuvre du service public

- dans les délégations de service public, le délégataire ne respecte pas toujours les clauses du service public ;
- en déléguant un service public à un organisme délégataire, les élus aspirent à améliorer le service aux usagers, à plus de souplesse de fonctionnement, et à réduire les coûts de fonctionnement ;
- dans ce domaine, les responsables politiques des collectivités doivent s'attacher à définir le cahier des charges correspondant aux services publics attendus et à en contrôler la bonne application ;

- au niveau de l'Etat que sont devenus les schémas de service collectifs du sports ?

Deux pistes pour les futures ANS

- quid du service public à la française, entre la décentralisation et la construction européenne ;
- quid du service public avec les délégations de service public et les nouvelles formes de partenariat public privé.

ATELIER N° 12

Les fédérations affinitaires : quelle existence dans cet environnement ?

Animateur : Gabriel BLOEDE (UFOLEP) - Jacques JOURNET (FSGT)

Sont historiquement qualifiées « d'affinitaires », au sens strict du terme, la FSGT, la FSCF, la FFST et l'UFOLEP qui regroupaient des adhérents unis par une affinité confessionnelle ou idéologique.

Ces fédérations développent des pratiques multisports, non comme une fin en soi mais, comme un outil au service d'une éducation, d'une évolution sociale, d'une formation du citoyen. (« Le multisports c'est notre métier mais ce n'est pas notre affinité »).

Aujourd'hui, d'autres fédérations, souvent assimilées, utilisent les pratiques multisports et répondent aux attentes, de plus en plus diversifiées, de toute une population.

Ce qui peut être de l'ordre des difficultés et/ou des menaces :

- L'obligation qui nous est faite de toujours devoir convaincre de la qualité de notre action qui ne se traduit pas systématiquement par des médailles ou des licenciés, de toujours devoir prouver l'adéquation entre le discours et l'action ;
- Les critères (souvent) discriminatoires dans l'attribution des installations, des subventions, des moyens humains ;
- La perception par les autres acteurs du mouvement sportif (les fédérations délégataires en particulier) que nous nous installons sur leurs champs de compétences (alors que nous étions souvent là avant eux) en termes de concurrence ;
- La municipalisation du sport, l'intervention (avec des moyens que nous n'avons pas) sur « un terrain qui était le nôtre », soit pour :
 - Rentabiliser des équipements ou des personnels
 - Répondre à des attentes « consuméristes » (offre clé en main) d'une population qui ne veut pas adhérer à une association
 - Nourrir le réservoir de la compétition
- La perte d'identité, le déficit de référence à nos valeurs, la nécessité de toujours les rappeler, de les expliciter pour qu'elles ne soient pas détournées, de reformuler le projet commun ;
- La nécessité d'être partout présents (pour ne pas être exclus), là où se décident les choses et d'être formés pour convaincre ;
- La marchandisation.

Les atouts :

- L'affirmation et la cohérence de notre projet éducatif et social, outil de formation et d'insertion du citoyen ;
- Sa concordance avec les priorités actuelles déclarées par l'Etat, voire le CIO !
- Le multisports comme outil (« avec une seule licence je peux avoir une pratique multisports, omnisport ») ;
- La coopération entre les fédérations affinitaires et multisports, la capacité à travailler ensemble, les actions communes ;
- La capacité à développer des formes de pratiques et des rencontres sportives adaptées et originales ;
- La défense d'une vie associative plurielle, ouverte, authentique, démocratique, creuset de socialisation et de citoyenneté ;
- L'engagement militant et solidaire de nos dirigeants, les compétences de chacun pour le combat, au quotidien, de l'insertion par le sport ;
- La capacité, le pouvoir, au travers de notre expérience et de nos réalisations de qualité, de dire ce qui ne va pas, de dénoncer les dérives, de défendre les intérêts communs, l'intérêt général ;
- L'ambition et la capacité à accueillir tous les publics (valides et à handicaps), à adapter les pratiques, à répondre aux attentes les plus diversifiées ;
- Notre présence et notre implication sur tous les territoires (le rural, les banlieues,...) là où certains ne vont pas (ex. le secteur marchand, le « haut niveau », ...)
- La solidarité, la capacité à mener des actions communes, en particulier pour les fédérations affinitaires, au-delà de leurs traits spécifiques et idéologiques des origines, pour un Sport Pour Tous et la défense des valeurs humanistes.

Conclusion

Le sujet a intéressé. Très bonne participation.
Il mérite d'être retraité au travers d'analyses de cas concrets.